anxaf
86-B
21485

M. le Comte DURRIEU
MEMBRE DE L'INSTITUT

LE

TERRIER DE MARCOUSSIS

OU

LA VIE DANS SES DOMAINES RURAUX D'UN GRAND SEIGNEUR FRANÇAIS A LA FIN DU XVe SIÈCLE



PARIS
POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS
M. FRANCISQUE LEFRANÇOIS, LIBRAIRE
55, PASSAGE DES PANORAMAS, 55

MDCCCCXXVI



86-B21485

LE
TERRIER DE MARCOUSSIS

M. le Comte DURRIEU
MEMBRE DE L'INSTITUT

LE TERRIER DE MARCOUSSIS

OU

LA VIE DANS SES DOMAINES RURAUX D'UN GRAND SEIGNEUR FRANÇAIS A LA FIN DU XVe SIÈCLE



PARIS
POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS
M. FRANCISQUE LEFRANÇOIS, LIBRAIRE
55, PASSAGE DES PANORAMAS, 55

MDCCCCXXVI

Le présent ouvrage a été imprimé aux frais et par les soins de la Société des Bibliophiles françois.

IL EN A ÉTÉ TIRÉ 245 EXEMPLAIRES.

savoir :

36 exemplaires sur papier vélin, numérotés en chiffres romains de I à XXXVI, portant le nom des membres de la Société et de leurs Archives.

209 exemplaires sur papier vergé, destinés au dépôt légal, aux dons et au commerce.

Et quand il parut le 11 août 1926, étaient Membres de la Société :

Madame la Marquise DE L'AIGLE, *doyenne.*
M. le Marquis DE BIRON.
M. le Comte ALEXANDRE DE LABORDE, *Président.*
M. le Marquis DE LUPPÉ.
M. EDME SOMMIER.
Madame la Comtesse DE GALARD.
M. le Comte DE LA BÉDOYÈRE.
M. le Vicomte D'HARCOURT.
M. HENRY D'ALLEMAGNE.
Madame la Duchesse DE BROGLIE, née D'ARMAILLÉ.
Madame la Duchesse DE CLERMONT-TONNERRE.
M. le Comte JEAN DE NADAILLAC.
M le Comte ALBERT DE BERTIER DE SAUVIGNY.
M. le Baron DE NOIRMONT.
M. le Baron DE LASSUS.
M le Duc DE MASSA.
M. le Marquis DE MUN.
M. le Comte LOUIS DE BLACAS.
M. le Comte JEAN DE PANGE.
M. JEAN DE BOISLISLE.
M. HENRY MARTIN.
Madame la Duchesse DE BISACCIA.

M. le Comte de RIBES.
M. le Marquis de SAYVE.
M. Gustave SCHLUMBERGER.
M. AUBRY-VITET.
M. Louis SERBAT.
M. le Maréchal LYAUTEY.
M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS.
M. Guillaume GRANDIDIER.
M. le Comte Blaise de MONTESQUIOU-FEZENSAC, *Secrétaire.*
M. Amédée BOINET.
M. le Comte Emmanuel de LA ROCHEFOUCAULD.
M. Jean LEBAUDY.
M. le Prince d'ESSLING.

AVERTISSEMENT

M. le Comte Durrieu, membre de l'Institut, notre savant et cher collègue, nous a été enlevé après une longue maladie, le 25 novembre 1925.

Il avait bien voulu accepter la charge de rédiger l'étude explicative des Miniatures du Terrier de Marcoussis, *dont la Société des Bibliophiles françois avait voté la publication. Nul mieux que lui ne pouvait être choisi pour mener à bien cette œuvre. Sa connaissance approfondie et sûre de l'art français au XVe siècle nous en était garante. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir fait appel à sa vaste érudition : le lecteur appréciera.*

Cette étude est la dernière qui soit sortie de la plume du Comte Durrieu. Elle témoigne de la sympathie qu'il nous portait. Nous n'oublierons pas tout le respect qui s'attache à la mémoire de ce grand érudit.

La maladie ayant empêché notre excellent collègue de corriger lui-même les épreuves de son manuscrit, j'ai dû prendre ce soin. Si quelque imperfection s'est glissée dans ce travail, j'en assume très humblement toute la responsabilité.

Le Président,

A. de Laborde.

Membre de l'Institut.

LE

TERRIER DE MARCOUSSIS

PREMIÈRE PARTIE

LE MANUSCRIT DU « TERRIER DE MARCOUSSIS »

C'est un sentiment très naturel, et encore extrêmement répandu à l'heure actuelle chez les propriétaires de domaines ruraux, d'aimer à s'entourer d'images représentant telles ou telles portions de leurs terres : châteaux, maisons de campagne, celles-ci parfois même modestes, et aussi bâtiments d'exploitation, fermes, métairies, etc... Ils peuvent encore rehausser l'intérêt qu'ont pour eux ces images en y introduisant des figures de personnages, soit eux-mêmes, soit des membres de leur famille, de leur domesticité, soit des collaborateurs de leurs exploitations agricoles. L'aquarelle, le dessin, et plus récemment toutes les ressources offertes par les procédés photographiques, permettent de répondre aisément à des désirs de ce genre.

Ce sentiment d'orgueil de propriétaire, orgueil souvent très légitime, disons-le, se manifestait déjà dans l'Antiquité. Vers le début de l'année 1920, au cours d'une fouille effectuée dans les environs de Tunis, à 200 mètres au nord de la chapelle de Saint-Louis, contrée de l'antique Carthage, on a découvert une très curieuse mosaïque romaine, servant d'embellissement à la villa d'un propriétaire terrien dénommé : le seigneur Julius. Sur cette mosaïque, on voit la maison de campagne de l'opulent Romain, avec ses dépendances et jardin ; des personnages en action animent la scène. Sur le milieu de la mosaïque on assiste à un des plaisirs favoris du seigneur Julius : son départ pour la

chasse. En tête, marche, avec un rabatteur, un valet qui conduit des chiens en laisse. Le maître du domaine les suit à cheval. Dans la partie supérieure de la mosaïque on aperçoit la femme du propriétaire assise sur un banc au milieu des cyprès du jardin ; à droite et à gauche, des serviteurs avec des animaux de basse-cour, coq, poules, poussins. Ce sont encore les occupations rurales ; la récolte des olives ; l'hommage d'un couple de canards qu'un homme apporte ; les soins donnés aux troupeaux de moutons et de chèvres. Enfin, tout à fait dans le bas du tableau, on retrouve la femme du propriétaire du domaine, debout, en somptueuse toilette, se regardant dans un miroir et se préparant à passer un collier autour de son cou ; son mari, le seigneur Julius, est assis non loin d'elle ; des serviteurs s'empressent autour d'eux s'adonnant aux travaux champêtres de la fin de l'été et de l'automne ; vendanges, récolte des fruits. Bref, nous avons là en raccourci l'évocation de ce qu'était l'existence, dans sa demeure de campagne, d'un riche couple de l'Antiquité [1].

Ce même sentiment, qui a dicté la composition de la mosaïque du seigneur Julius, régnait en France, au moyen âge. Au début du xve siècle, le plus fastueux des amateurs d'art de cette époque, Jean de France, duc de Berry, frère du feu roi Charles V, fit commencer, à partir de l'année 1413 jusqu'au mois de juin 1416, date où le décès du duc Jean vint brusquement interrompre le travail, l'illustration d'un merveilleux livre d'Heures, les fameuses « *Très Riches Heures* du duc de Berry », acquises jadis en Italie par Monseigneur le Duc d'Aumale, l'ancien Président d'honneur de notre Société des Bibliophiles françois, et léguées par le Prince à l'Institut de France, avec les autres merveilles d'art qui constituent aujourd'hui le Musée Condé, au château de Chantilly.

Plusieurs des admirables peintures de ce manuscrit, surtout dans la série de douze pages illustrant le Calendrier, nous montrent des représentations de monuments empruntés à la réalité des choses, auxquelles se mêlent des épisodes de la vie, telle qu'on la menait en France, à l'époque du duc Jean.

La miniature initiale des « Très Riches Heures » de Chantilly fait apparaître à nos yeux, avec l'exactitude d'un excellent portrait, le duc de Berry lui-même, festoyant avec ses familiers dans une salle qui paraît bien être une

1. Voir : Alfred Merlin, *La Mosaïque du seigneur Julius à Carthage*, dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*. Paris, in-8°, année 1921, pp. 95-114 et planche XII.

de celles du palais ducal de Bourges, capitale du Berry. Plus loin, ce sont des localités appartenant au Duc : Etampes, la ville de Riom, le château féerique de Mehun-sur-Yèvre. D'autres images nous montrent des monuments qui, tout en touchant par certains côtés à la personne du duc de Berry, ne lui ont cependant pas appartenu, tels que le Louvre, les châteaux de Vincennes et de Saumur. Les premiers plans de ces miniatures sont animés de personnages qui nous initient soit aux plaisirs et divertissements : la promenade à cheval ; les baignades durant les chaleurs de l'été ; la chasse au sanglier à la fin de l'automne ; soit aux travaux ruraux : semailles, fenaison, moisson, vendanges [1].

Quelque quarante ans plus tard, un certain Guillaume Revel, héraut d'armes du duché d'Auvergne, fit entreprendre pour son maître Charles Ier de Bourbon, comte de Clermont, devenu ensuite duc de Bourbon et d'Auvergne, et qui devait mourir en 1456, un manuscrit qualifié d'*Armorial d'Auvergne* (Bibl. nationale, ms. français 22.297), volume s'appliquant aux principales possessions du duc Charles Ier : l'Auvergne, le Bourbonnais, et le Comté de Forez. Dans cet armorial, figurent comme partie principale, les blasons des vassaux du duc de Bourbon et d'Auvergne ; mais il s'y mêle aussi des vues des villes et des châteaux qui appartenaient au duc de Bourbon, ou relevaient de lui. Ces vues sont exécutées avec beaucoup de soin et d'habileté et constituent de précieux documents archéologiques [2] ; mais il y manque ce qui donne tant d'animation aux « Très Riches Heures du duc de Berry », c'est-à-dire l'addition de personnages se livrant à des plaisirs ou à des travaux de leur époque.

Cette qualité se retrouve au contraire au suprême degré dans le superbe manuscrit à miniatures, connu généralement sous le nom de « Terrier de Marcoussis », à l'étude duquel est consacré le présent volume.

Madame la comtesse Alice de La Baume-Pluvinel, qui, possédant par héritage familial [3] le domaine de Marcoussis, fut en cette qualité l'avant-dernière pro-

1. Toutes ces miniatures se trouvent reproduites sur les planches de mon grand ouvrage intitulé : *Chantilly, les Très Riches Heures de Jean de France, duc de Berry*. Paris, 1904, in-fol.

2. Comme exemples de ces vues voir : A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les Travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry* (Paris, 1894, grand in-4°), planches concernant la Sainte Chapelle de Riom, la ville et le château de Riom, le château de Nonette et Casati : *Villes et Châteaux de la Vieille France* (Paris, 1902, in-8°).

3. Jusqu'en 1751, la seigneurie et le château de Marcoussis appartinrent successivement à des per-

priétaire du précieux volume, avait bien voulu mettre celui-ci à la disposition de la Société des Bibliophiles François, en nous autorisant à en reproduire toutes les miniatures. Depuis la mort de la très regrettée comtesse Alice de La Baume, et celle d'un de ses neveux, glorieusement tombé pour la France, le frère de ce dernier, devenu à son tour héritier du *Terrier*, Monsieur le Marquis de La Baume-Pluvinel, qui a comme ses ancêtres le culte des souvenirs historiques de notre passé national, a renouvelé avec une parfaite bonne grâce l'autorisation donnée primitivement par sa tante. Nous ne saurions trop vivement l'en remercier, ainsi que des très intéressantes observations qu'il nous a soumises.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler ici le concours toujours si dévoué et amical que m'a prêté, pour les recherches concernant ce travail, mon cher confrère de l'Institut, le comte Alexandre de Laborde.

Une part de nos remerciements doit revenir aussi à M. G. Wildenstein. Au cours des temps, ainsi qu'il est advenu souvent pour des manuscrits à peintures, des feuilles du *Terrier*, portant des miniatures, avaient été distraites du volume. L'une d'elles passant en vente publique à Paris, a été acquise par M. G. Wildenstein. Celui-ci, pour nous mettre à même de compléter notre œuvre, nous a laissé photographier sa miniature pour en placer la reproduction à son rang d'origine à travers les autres illustrations du *Terrier*.

Le *Terrier*, dit de Marcoussis, rentre dans la catégorie de ces registres d'inventaires dans lesquels un propriétaire foncier faisait inscrire avec certification sous forme authentique, par devant notaires, de sa parfaite exactitude, la liste des « cens », ou redevances, qui lui étaient dues par les habitants de tout ou partie de ses terres.

sonnages qui descendaient par les femmes de l'Amiral de France, Louis Malet de Graville, pour qui fut exécuté le *Terrier*. Au XVIIIe siècle, une de ces descendantes, Louise-Jeanne d'Illiers d'Entragues, dame de Marcoussis, épousa le marquis Louis-Auguste de Rieux. Celui-ci, criblé de dettes, fut obligé de vendre, par contrat du 14 juillet 1751, sa seigneurie de Marcoussis, à Elisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, comtesse de Pont-de-Veyle, alors veuve en premières noces de Charles-Louis-Frédéric Kadot, comte de Sebbeville, et qui, un an après l'acquisition de Marcoussis, épousa, le 13 juin 1752, Charles-Louis de Preissac Fezensac de Marestang, comte d'Esclignac. Après la mort de la comtesse d'Esclignac, survenue au début de 1790, Marcoussis passa à un de ses neveux, le marquis Armand, Marc, Clément de Chastenet de Puységur, puis à la plus jeune des filles de celui-ci, Barbe-Pauline de Puységur, mariée au comte Louis-Henri de Viella. De ce mariage, bientôt brisé par la mort de la comtesse de Viella, naquit une seule fille, Marguerite-Joséphine de Viella, qui ayant épousé le marquis Charles de La Baume-Pluvinel, apporta par mariage à ce représentant d'une des plus vieilles familles du Dauphiné et à sa descendance l'ancien siège du domaine seigneurial de Marcoussis.

Notre *Terrier* forme un très grand et gros volume. Il est encore dans sa primitive reliure dont les plats, de cuir brunâtre, posés sur des ais de bois, sont décorés d'ornements frappés à froid, d'après une disposition générale dont on trouve d'autres exemples sur des volumes d'origine française, datant approximativement de la même époque que la confection matérielle du *Terrier* [1].

Cette reliure en cuir estampé est elle-même recouverte et protégée par des grandes feuilles de parchemin, maintenues sur les plats à l'aide de gros boutons de métal qui portent une ancre, symbole de la fonction d'Amiral de France.

Nos planches II et III permettent de se rendre compte de la disposition de cette reliure à double élément superposé. Dans l'intérieur de la reliure, il subsiste des fragments de soie noire, ou « samit » comme on disait au XVe siècle, qui ont pu jadis constituer des gardes ou une troisième enveloppe.

Le livre, renforcé à chaque angle par des encoignures de métal, possédait à l'origine des fermoirs ; il ne reste plus de ceux-ci que des débris de leurs attaches.

Sur le verso du premier plat se lisent les cotes :

inventoyr-ung
[et] × × ×

sur le verso du second, la signature : de Balsac.

Une note, inscrite à la fin du texte, indique que le 29 juillet 1702, cet « inventaire » appartenait encore à un Balsac, Louis de Balsac, seigneur de Marcoussis.

Les feuillets mesurent 430 millimètres sur 295.

Les pages sont munies d'une réglure, délimitant une justification de 305 millimètres sur 225 ; mais les lignes d'écriture dépassent parfois dans le bas la limite de la justification, si bien que le texte arrive à mesurer en hauteur jusqu'à 330 et même 340 millimètres.

D'après les indications formelles, fournies par le texte du manuscrit, ce *Terrier* a été composé pour l'usage d'un grand personnage, Louis Malet, seigneur de Graville, amiral de France, qui a joué un rôle politique et mili-

1. Une ornementation du même genre, empruntée à un des volumes de la Bibliothèque de Chantilly, a été prise pour modèle de l'étui en cartonnage qui enveloppe mon gros volume sur les *Très Riches Heures du duc de Berry*, publié en 1904, par Plon-Nourrit et Cie.

laire très important sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII.

Toujours d'après les indications du texte, sa transcription n'a pas pu être commencée avant le mois de janvier 1491 et la terminaison de sa copie a dû suivre d'assez près la date ultime du 19 août 1493, avec cette observation que l'exécution des miniatures, dont nous parlerons bientôt, a pu demander du temps et prolonger, au delà de cette date, surtout pour les dernières illustrations du manuscrit, le délai de complet parachèvement du volume, peintures et ornementations comprises.

Enfin, on peut encore conclure du texte du *Terrier* que sa rédaction a été commandée par un cousin germain de l'amiral de Graville, Jean d'Espinay, évêque de Mirepoix depuis 1486, et qui devait mourir en 1503, après être devenu en novembre 1493, évêque de Nantes.

Ce Jean d'Espinay était, en même temps que très proche parent de l'Amiral, le gouverneur et procureur général de toutes les terres et seigneuries de Louis de Graville.

Le texte du *Terrier* est écrit à longue ligne, d'une écriture cursive. Il est divisé en articles ou chapitres se référant chacun à une seigneurie distincte ; chaque chapitre est authentiqué par l'apposition de signatures certificatives de deux clercs de notaires appelés à cet effet d'Étampes et de Chastres [1]. Le travail de mise au net de l'ensemble des redevances et au besoin l'établissement d'une sorte de cadastre, résultant de l'arpentage des pièces de terre, fut confié, — nous le savons par le texte —, à un certain Jean Prunele, écuyer, seigneur de Richarville.

Tous les chapitres s'ouvrent par une sorte d'intitulé d'inventaire analogue à ceux que reproduisent, dans leur écriture originale, nos planches VII, IX, X, XI, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XIX, XX, XXII, XXIII et XXIV. Le premier de ces intitulés, inscrit au verso de la peinture initiale du manuscrit (grande miniature reproduite sur notre planche IV) débute ainsi :

« Ce sont les cens de hault et puissant seigneur, Monseigneur Loys, seigneur de Graville, Sees, Bernay, Milly en Gastinois, Marcoussis, le Bois Malesherbes, Chastres, Boissy, Saint-Yon, Brethencourt, Saint-Cler, Saint-Suplice, et amiral de France, receuz au dit lieu de Chastres le jour Saint Denis, l'an mil quatre cens quatre vings et dix, dont les déclaracions des dits héritaiges, charge d'iceulx, cens et rentes sont cy après desclairées par le menu, faictes de par iceluy seigneur et par le commandement et ordonnance de Révérend père en Dieu

1. Ces deux clercs de notaire se nommaient Nervault et Piel.

Mons[r] Jehan d'Espinay evesque de Mirepois et abbé commendataire de Notre-Dame d'Aiguevyves, cousin germain, gouverneur et procureur général de toutes les terres et seigneuries d'iceluy seigneur, dont les propriétairés et détenteurs de tous les héritaiges contenus es articles cy après desclarés ont confessé avoir bailli par déclaracion et receus par mesure de noble homme Jehan Prunele, escuier, seigneur de Richarville, pour et au nom de mondit Seigneur, à ce commis par le dit Révérend [Père en Dieu], et dont les dits detenteurs ce sont tenus pour contens. Et, avecques ce, ont advoué à tenir à cens tous iceulx heritaiges, de mon dit Seigneur, chacun en droit soy, et promis paier, par chacun an, les sommes contenues en leurs desclaracions et articles, faites et couchées en ce present papier. Par nous signées : Jehan Nervault, substitut pour Jehan Le Tellier, tabellion d'Estampes, et Guillaume Piel, substitut pour Jehan Landigois, tabellion de Chastres, les jours et an cy apres desclairés[1]. »

[*Signé*] J. Nervault. G. Piel.

Les intitulés d'inventaires des autres chapitres sont rédigés de façon analogue. Il y a cependant, sans parler de raccourcissement dans les formules, des variantes pour l'énumération des seigneuries de l'amiral Louis de Graville. Certaines seigneuries plus importantes sont toujours nommées : Graville, Sees, Bernays en Normandie, terres familiales des Malet de Graville ; Milly en Gâtinais, acquisition personnelle, faite sur vente aux enchères, par Louis de Graville ; Marcoussis, le Bois Malesherbes, Chastres, Boissy Saint-Yon, venues à l'Amiral par héritage de sa grand'mère paternelle, Jacqueline de Montagu. D'autres seigneuries moins importantes ne sont citées que dans les chapitres qui les concernent directement. Ainsi, dans le chapitre de Villeconin, l'Amiral est qualifié de seigneur de Villeconin (notre planche XV) ; et il n'est pas question de titre se référant à Saint-Éloy. Au contraire, dans le chapitre de Saint-Éloy, l'amiral de Graville est nommé seigneur de Saint-Éloy, mais la seigneurie de Villeconin a disparu du protocole (notre planche XVI).

Les seigneuries auxquelles sont consacrés les chapitres successifs de notre *Terrier* sont énumérées dans l'ordre suivant :

Chastres ;[2]
Boissy-sous-Saint-Yon ;
Saint-Yon ;
Breux ;
Breuillet ;

1. La déclaration est en date du 5 janvier 1492 [1493, nouveau style].
2. Nous dirons plus loin comment Chastres est devenu maintenant Arpajon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil, en Seine-et-Oise.

Saint-Chéron [1];
Champtropin [2], déclaration reçue à Saint-Chéron ;
Saint-Évroult (dans la commune de Saint-Chéron) ;
Miregaudon et Ny-de-chien (même commune) ;
Souzy [3];
Blancheface [4];
Challoup [5];
Saint-Sulpice-de-Favières [6];
Villeconin [7];
Lamondant [8];
Boissy-Saint-Éloi, déclaration reçue à Boissy-sous-Saint-Yon ;
Torfou et Poteron [9], déclaration également reçue à Boissy-Saint-Éloi ;
Mauchamps [10];
Avrainville, déclaration reçue à Cheptainville ;
Guibeville ;
Leudeville, déclaration reçue à Chastres ;
Vert-le-Grand [11], déclaration reçue à Chastres ;
La Pierre de Biscorne [12];
Egly, déclaration reçue à Chastres.
Cheptainville [13];
Saudreville [14];
Saint-Yon (supplément) ;
Berchères [15];

1. Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon, Breux, Breuillet et Saint-Chéron, communes du canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet.

2. Cette localité figure sur la carte de Cassini sous le nom de Chatrepin, à une heure 1/2 au nord de Souzy-la-Brèche ; à 2 kil. Est de Saint-Sulpice-de-Favières, près d'une localité du nom de *Le Buisson* qui figure encore sur la carte d'État-Major (renseignements dus à l'obligeance de mon confrère Philippe Lauer).

3. Souzy-la-Brèche, dans le canton d'Étampes.

4. Dans la commune de Sermaize, arrondissement de Rambouillet, canton de Dourdan.

5. Challoup ou Challon, commune d'Anvers-Saint-Georges, canton de La Ferté-Alais, arrondissement d'Étampes.

6. Même canton de Dourdan.

7. Villeconin, canton d'Étampes.

8. Aujourd'hui les Emmondants, au sud de Souzy, arrondissement et canton d'Étampes.

9. Arrondissement d'Étampes, canton de la Ferté-Alais.

10. Canton d'Étampes.

11. Avrainville, Guibeville, Leudeville, Vert-le-Grand, canton d'Arpajon.

12. D'après le texte du Terrier, il s'agit sous ce vocable de très petits domaines situés dans la commune de Marolles en Hurepoix, canton d'Arpajon.

13. Égly, Cheptainville, dans le canton d'Arpajon.

14. Commune de Villeconin, canton d'Étampes.

15. Il s'agit de quelques très petites possessions dont l'énumération ne remplit pas même une page entière du recto du dernier feuillet. Berchères est en Seine-et-Marne, mais tout contre la limite de Seine-et-Oise, commune de Pontault, arrondissement de Melun, canton de Tournan.

Bien que semblable au reste du volume, pour l'aspect matériel, ce dernier feuillet donne l'im-

On aura remarqué l'importance de l'indication de Chastres[1] dans le *Terrier* qui nous occupe. Parmi les seigneuries de l'amiral Malet de Graville, Chastres est toujours mentionné venant immédiatement après Marcoussis et le Bois Malesherbes. C'est par l'indication des redevances payées pour le territoire de Chastres que s'ouvre le *Terrier*. C'est à Chastres que sont reçues les déclarations relatives à d'autres terres, telles que Leudeville et Vert-le-Grand. Deux clercs de notaire instrumentent pour authentiquer le document par leurs signatures : l'un de ceux-ci est toujours[2] le représentant d'un notaire de Chastres. Et cependant si vous consultez les actes administratifs actuels, les modernes *Dictionnaires des Postes* et toute la cartographie récente, à commencer par les cartes d'État-Major, vous y chercheriez vainement la mention d'une localité portant le nom de Chastres en vous renfermant comme il convient dans le périmètre des limites géographiques qu'impose la précision des détails topographiques, donnée dans le texte même du *Terrier* ; c'est qu'il s'est passé à cet égard un fait curieux, mais dont on a un certain nombre d'autres exemples historiques.

Jusqu'à la grande Révolution, l'octroi d'un titre par la monarchie ne se comprenait pas sans une base réelle, sans le rattachement à une localité déterminée, qui, par son vocable, s'accordait avec le titre. Mais lors de l'érection d'un duché, d'un marquisat, d'un comté, le souverain pouvait changer le nom de la terre choisie pour être en quelque sorte le chef-lieu de la concession nobiliaire.

L'exemple le plus remarquable dans cet ordre d'idées nous est fourni par le duché de Montmorency. Le dernier duc de Montmorency de la branche directe, Henri II, eut la tête tranchée à Toulouse en 1632. Sa succession passa à sa sœur, mariée à un membre de la famille royale de Bourbon, titré Prince de Condé. Celle-ci sollicita en faveur de son fils une nouvelle érection du duché de Montmorency ; le Roi y consentit en ce qui concernait le titre de

pression, quant au texte, de constituer un complément de caractère quelque peu indépendant de l'ensemble.

1. Je garde l'ancienne orthographe de Chastres (la seule, d'ailleurs, qui soit employée dans le texte de notre « Terrier de Marcoussis »), pour éviter toute confusion avec la localité de Seine-et-Marne (canton de Tournan, arrondissement de Melun), qui porte toujours administrativement le nom de Chatres (sans *s* au milieu du mot).

2. Abstraction faite du très court chapitre final, consacré à Berchères, qui, comme je l'ai dit plus haut, p. 8, note 15, présente un caractère particulier.

duc, mais non pas pour le vocable de Montmorency. Les Condé possédaient au nord de leur principauté une seigneurie appelée Enghien, comprise aujourd'hui dans la moderne Belgique. Il fut entendu que le nom d'Enghien servirait pour la nouvelle concession de l'ancien duché de Montmorency. On voulut, toutefois, chercher à faire intervenir une localité provenant des Montmorency: Après une certaine hésitation, on se décida à attacher le nom d'Enghien à une portion de la capitale de l'ancien duché de Montmorency ; et c'est ainsi qu'aujourd'hui nous avons, indépendemment du vrai Enghien passé en Belgique, un nouvel Enghien, constitué près de Paris, sur le terroir même de Montmorency.

Encore Enghien était-il compris dans les limites de la Gaule ancienne. Parfois le vocable nouveau dont on désignait une localité française venait de plus loin encore. C'est ainsi, pour évoquer un nom cher à la Société des Bibliophiles françois, que la désignation italienne de Broglia ou Broglio, d'abord francisée en Broglie, fut substituée à l'appellation primitive de la baronnie de Ferrière, en Normandie, lorsque cette baronnie fut érigée en duché héréditaire par lettre patente enregistrée le 20 août 1752, en faveur de François-Marie, comte de Broglie, maréchal de France. Plus anciennement, en 1662, la petite ville d'Ivoy, dans les Ardennes, à l'est et un peu au sud de Sedan, avait été baptisée Carignan, par un véritable démarquage du nom de la ville et principauté homonymes du Piémont, quand le roi Louis XIV fit duc et pair en France un cadet de la maison de Savoie, Eugène-Maurice, fils de Thomas-François de Savoie-Carignan, chef de la branche de Savoie, dont les descendants sont maintenant devenus rois d'Italie.

Rappelons aussi que le nom anglais de Fitz-James fut donné à la seigneurie de Warte, lors de l'élection en 1710 d'un duché pairie français, en faveur de Jacques Stuart, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II, le célèbre maréchal, duc de Berwick.

Or, un fait analogue se passa pour la seigneurie de Chastres. Chastres, je le rappelle, formait une partie importante des domaines de l'amiral de Graville, venant en bonne ligne dans l'énumération de ses titres, immédiatement après les seigneuries de Marcoussis et du Bois Malesherbes. Mais, tandis que Marcoussis devait rester jusqu'au XVIIIe siècle en possession de maisons issues par les femmes de l'amiral de Graville, la terre de Chastres eut

des destinées plus mouvementées. Un partage de famille confirmé par acte du 7 avril 1545 sépara la seigneurie de Chastres de Marcoussis pour attribuer Chastres à un cadet des descendants en ligne féminine de l'Amiral, Thomas de Balsac, second fils d'Anne de Graville, elle-même fille de l'Amiral[1]. La postérité masculine de ce Thomas de Balsac s'éteignit dès la génération suivante avec Jean de Balsac, son fils unique.

En 1606, la terre de Chastres passa à Jean Camus de Saint-Bonnet. Celui-ci vendit Chastres en 1656 à Jean Brodeau, seigneur de Candé, qui la revendit en 1691 à Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande. Enfin, le 15 avril 1720, Louis d'Arpajon, marquis de Sevérac, acheta de ce dernier la terre de Chastres et ses dépendances, pour la somme élevée de 347.000 livres.

Ces d'Arpajon étaient originaires de la partie méridionale de la France. Ils tiraient leur nom patronymique de la petite ville d'Arpajon qui existe toujours près d'Aurillac, dans le Cantal.

En 1450, Jean Ier, vicomte d'Arpajon, fut substitué aux biens de la maison de Sevérac, en Rouergue, par le cousin de sa mère, Amaury de Sevérac, maréchal de France. Un de ses descendants, Louis d'Arpajon, fut créé, en 1650, par Louis XIV, duc et pair, sous le nom de duc d'Arpajon. Le premier duc d'Arpajon eut pour descendant direct cet autre Louis, marquis d'Arpajon, qui acheta en 1720 la Seigneurie de Chastres. Devenu seigneur de Chastres, le marquis Louis d'Arpajon obtint, au mois d'octobre 1720, des lettres patentes du Roi, enregistrées à la Chambre des Comptes le 19 décembre 1720, pour transférer sur la terre de Chastres son marquisat d'Arpajon, en faisant prendre à la localité même de Chastres le nom d'Arpajon, chef-lieu du duché patronymique de sa famille en Rouergue[2].

C'est ainsi qu'à partir de l'extrême fin de 1720, l'ancien Chastres, le Chastres de l'amiral de Graville, est devenu l'Arpajon de Seine-et-Oise situé entre Marcoussis et Étampes, et qui fait en quelque sorte double emploi avec le véritable Arpajon, je veux dire celui du Cantal.

Si maintenant l'on recherche sur les cartes les autres seigneuries énumé-

1. V. A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère* (Paris, 1867, in-8°, p. 111).

2. Alphonse Boulé, *Châtres-sous-Montlhéry érigé en marquisat en octobre 1720 et devenant Arpajon*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 24e année, 189 p. 185-190.

rées dans notre *Terrier*, auxquelles sont consacrées autant de chapitres différents, on constate qu'il s'agit uniquement de localités voisines d'Arpajon [1], l'ancien Chastres, ou situées, soit plus au sud en se dirigeant vers Étampes, soit un peu plus au sud-est, ou au sud-ouest, mais réparties géographiquement de telle façon qu'elles sont toutes plus éloignées de Marcoussis que ne l'est Chastres-Arpajon même.

Du domaine de Marcoussis, pris à part, jamais il n'est question, pas plus que des autres terres situées à proximité de Marcoussis ou plus au nord, qui, du temps de l'amiral Louis Malet de Graville, se trouvaient également la propriété de l'Amiral comme Nozay, La-Ville-du-Bois, Villiers-sous-Nozay, Gometz-le-Châtel, Guillerville, Chouanville, etc...

Donc, d'après ce qui résulte du texte, notre *Terrier* vise, parmi les possessions de l'amiral de Graville, seulement la seigneurie de Chastres et l'ensemble des autres petites seigneuries situées sur le même degré de latitude que Chastres, ou généralement au-dessous de ce degré en allant du nord au sud.

Sur le premier feuillet de chaque chapitre est inscrit en grosses lettres d'or le nom de la seigneurie à laquelle se rapporte le chapitre. Ce nom se répète, toujours de la même façon, comme un titre courant, sur toutes les pages du chapitre. Chaque chapitre débute par une miniature, tantôt par une miniature à pleine page, tantôt par une miniature à mi-page accompagnée de bordures latérales.

Dans le manuscrit tel qu'il se présente aujourd'hui, il subsiste dix-neuf miniatures dont cinq grandes. D'autres pages ont été, au cours des siècles, distraites du volume. L'une d'elles, qui ouvre le chapitre de Saint-Chéron et portait une grande miniature, est la page retrouvée par M. G. Wildenstein, et dont nous avons pu joindre la reproduction à celle des autres miniatures.

Il resterait encore à retrouver trois feuillets à peinture qui devaient ouvrir les chapitres de Souzy, Lamondant et Guibeville, peut-être aussi une quatrième qui aurait pu se placer en tête du chapitre de Saudreville. Ajoutons, pour être complet, qu'il n'y a pas d'espace laissé vide en vue d'une miniature à introduire pour les petits chapitres de Challoup et de la Pierre de Biscorne ; non plus que, tout à la fin du volume, pour le complément relatif à Saint-Yon, et pour l'unique page consacrée à Berchères.

1. Toujours abstraction faite de Berchères, objet d'une sorte de complément final (cf. plus haut p. 8, note 15, et p. 9, note 2).

La première pensée qui vient à l'esprit est que chacune de ces peintures doit s'appliquer à la localité dont il est question dans le chapitre qu'illustre la peinture. Il paraît bien qu'il en est tout autrement.

Dans le fond de la grande peinture initiale du manuscrit qui ouvre le chapitre de Chastres (notre planche IV), nous voyons se profiler à l'arrière-plan, un superbe château ; et la confrontation avec une série de dessins ou d'anciennes gravures, notamment avec l'image dont nous donnons une reproduction sur notre planche XXIV, démontre que cet édifice n'est pas du tout Chastres, mais incontestablement le château de Marcoussis.

Le château de Marcoussis réapparaît dans la deuxième miniature du volume (notre planche V), bien que celle-ci illustre le chapitre consacré à la seigneurie de Boissy-sous-Saint-Yon. Pour Saint-Yon, quel est le sujet ? Une visite au monastère des Célestins de Marcoussis ; et le château de Marcoussis domine la scène à l'arrière-plan (notre planche VI). Enfin, dans la sixième grande miniature du volume, reproduite sur notre planche XVIII, le château de Marcoussis est encore représenté dans toute l'ampleur de ses bâtiments. Cependant, le chapitre qu'ouvre cette peinture est consacré à Mauchamps ; et Mauchamps est une localité assez distante de Marcoussis pour qu'aujourd'hui, tandis que Marcoussis est, en Seine-et-Oise, dans l'arrondissement de Rambouillet, Mauchamps soit dans un autre arrondissement, celui d'Etampes.

Pour les miniatures qui ne sont qu'à mi-pages il est plus délicat de préciser les choses. Cependant, parmi les sujets représentés sur cette seconde catégorie, en tête des chapitres concernant Breux, Blancheface, et Saint-Sulpice de Favières, nous rencontrons une héronnière, un agrenage de faisans dans une ferme (planche XIII), un grand étang sur lequel nagent des cygnes et des canards (planche XIV).

Or, la héronnière de Marcoussis était célèbre. Célèbre également son élevage de faisans. D'autre part, très près du château de Marcoussis, des documents anciens, et des plans, tel que celui qui est donné par Malte-Brun, à la fin de son volume de 1867 sur Marcoussis, signalent, avec la présence d'une vaste ferme, l'existence dans le passé, d'un grand étang alimenté par le cours d'eau de la Salmouille et dont le produit constituait un des bons rapports de la terre de Marcoussis. Reportons-nous, au contraire, comme le texte du *Terrier* semble nous y inviter, aux terroirs de Breux, Blancheface et Saint-

Sulpice de Favières; rien ne permet de supposer qu'il y ait eu, sur ces domaines de moindre importance, ni héronnière, ni élevage de faisans, ni pièce d'eau aux très amples proportions.

Les premières grandes miniatures nous attestent qu'en habitant le château de Marcoussis, le propriétaire manifestait un plaisir très vif à avoir auprès de lui des faucons et autres oiseaux dressés pour la chasse.

Une de nos miniatures (planche XXII) nous montre ce propriétaire venant inspecter le dressage de ses « oiseaux ». Où pouvait s'effectuer cette opération délicate de dressage dans la fauconnerie? Assurément, pour que le propriétaire pût ainsi la surveiller, dans les abords immédiats de sa résidence habituelle, autrement dit à Marcoussis.

Or, si nous nous attachons au texte, c'est dans la petite localité d'Egly, loin de parages facilement accessibles depuis Marcoussis, qu'eût été reléguée la fauconnerie.

Enfin, la dernière peinture du volume (planche XXIII) nous montre, ainsi que je l'expliquerai plus loin, la femme de l'Amiral de Graville avec ses filles ; l'habitation de ces Dames était normalement Marcoussis ; ceci est en désaccord avec le contenu du chapitre qui placerait la scène à Cheptainville, seigneurie de peu d'importance, et encore plus éloignée de Marcoussis qu'Egly.

Je crois donc, après y avoir longuement réfléchi et avoir scruté tous les détails, qu'il y a dissociation dans notre *Terrier*, entre le texte et la série des images.

Le texte, comme je l'ai déjà montré, vise la seigneurie de Chastres (Arpajon) et d'autres petites terres groupées dans un terroir situé encore plus au sud. Les images, au contraire, s'appliquent au château de Marcoussis, et à ses alentours.

C'est pour cette raison que nous devons conserver au manuscrit son nom traditionnel de « *Terrier de Marcoussis* », encore que cette désignation ne soit réellement exacte que pour les miniatures.

L'existence de notre *Terrier* et de ses peintures est connue depuis longtemps. Il en est fait mention dans des notes historiques manuscrites mises en tête d'un inventaire général de la Châtellenie de Marcoussis, fait en 1781, par ordre de la comtesse d'Esclignac, alors propriétaire de Marcoussis.

D'après les indications de ces notes, les archives de la seigneurie gisaient,

éparses et sans ordre, dans une des tours du château ; l'Amiral [Malet de Graville] les fit rechercher, classer et compulser, et chargea son intendant et conseiller, Jean d'Espinay, évêque de Mirepoix, de faire rédiger le *Terrier* de Marcoussis. L'évêque de Mirepoix lui présenta, quelque temps après, un magnifique *Terrier* sur parchemin vélin grand in-folio. En tête de chacun des chapitres on voyait des miniatures rehaussées d'or et des couleurs les plus vives, l'une représentant une vue du château, une seconde Montagu[1] entouré de sa famille, recevant de l'architecte en chef, ou maître ès-œuvres, le plan du couvent de [Marcoussis] ; une troisième le roi Louis XI visitant la tombe de Jean de Montagu.

Ce *Terrier* qui comprenait plusieurs volumes, un peut-être pour chacune des seigneuries de Marcoussis, de Nozay, de la Ville-du-Bois, du Bois Malesherbes, etc... fut placé dans la pièce qui était dans le donjon, au-dessus de l'entrée du château, que l'on appela pour cela la Chambre des Archives, avec les Chartes et autres titres de la Châtellenie, bien classés et ordonnés.

L'auteur des notes historiques de 1781 ajoute : « Il existe à Marcoussis, un exemplaire de l'un de ces terriers, comprenant un grand nombre de terres des environs, écrit avec un grand soin sur le plus beau vélin, dont les feuillets et la première ligne des titres de chaque seigneurie sont cotés et écrits en lettres d'or ; en tête de chaque fief, sont les paysages dessinés de chaque seigneurie. C'est, sans contre-dit, le plus bel ouvrage en ce genre. Malheureusement, il ne comprend pas la seigneurie de Marcoussis. »

Dans la première moitié du XIX[e] siècle, le manuscrit du « Terrier de Marcoussis » était entre les mains du Marquis de Salperwick, possesseur, en vertu de son mariage, d'une partie du domaine [2]. A la mort du marquis de

1. Sur ce personnage se reporter à notre seconde partie.

2. J'ai parlé plus haut, p. 3, n. 3, du marquis Armand-Marie-Jacques de Chastenet de Puységur, qui fut un des neveux et héritiers de la comtesse d'Esclignac. Ce marquis de Puységur avait une fille, Louise de Chastenet de Puységur, qui épousa Antoine de Vidar, marquis de Saint-Clair. De ce mariage naquit Antoinette-Marie Vidar de Saint-Clair, et celle-ci devint la femme du marquis de Salperwick. D'après Malte-Brun, *op. cit.*, p. 96 en note : « Pendant la Révolution, les archives du château [de Marcoussis] furent d'abord transportées à Versailles ; plus tard, Madame la Comtesse de la Myre les ayant réclamées, elles lui furent rendues et on les déposa au baillage. » Lorsqu'on répara le baillage, les volumes furent transportés au couvent, chez le marquis de Salperwick, où ils restèrent oubliés ». Le « couvent » en question est l'ancien couvent des Célestins de Marcoussis, dont le marquis de Salperwick était devenu propriétaire sous le Premier Empire.

Salperwick, en 1851, le bruit courut que le volume avait été vendu pour la somme de 150 francs, qu'il avait été s'enfouir dans la bibliothèque de quelque lord anglais [1]. En tous cas en 1889, un bon érudit, après avoir répété l'histoire de cette vente du *Terrier* pour 150 francs, déclarait que « depuis on n'en a plus eu de nouvelles [2]. » En réalité, le manuscrit avait passé du Marquis de Salperwich, à sa fille, mariée à Amable de Cadier, baron de Veauce, puis à son petit-fils, le baron Charles-Eugène de Veauce. Celui-ci et Marguerite de Viella, femme du Marquis Charles de La Baume-Pluvinel, étaient cousins, comme descendants également d'un Chastenet de Puységur. En raison de cette parenté, le baron de Veauce fit présent de notre « Terrier de Marcoussis », à sa cousine de Viella, entrée par alliance dans la maison de La Baume. Or, cette dernière fut la grand'mère du marquis actuel de La Baume-Pluvinel, qui se trouve ainsi posséder le précieux volume, par hérédité familiale [3].

Vers 1867 [4], V. A. Malte-Brun, alors qu'il achevait de corriger les épreuves de son *Histoire de Marcoussis*, put examiner le volume. De cet examen il a tiré ces observations : « Les miniatures, au nombre d'une vingtaine, sont placées en tête de chaque article et occupent tantôt la moitié de la page, tantôt la page entière. Parmi ces dernières, citons : Jean de Montagu sortant du château de Marcoussis avec sa famille et ses pages pour aller à la chasse ; le seigneur de Marcoussis sur la lisière d'un bois, donnant ses ordres pour courre le cerf ; l'Entrée du roi Charles VI, ou plutôt du Dauphin, duc de Guyenne, à Marcoussis, au milieu d'une grande affluence de pages, de gentilhommes et de gens d'armes ».

J'ai tenu à citer ici ce passage de Malte-Brun et aussi en résumé ce qui avait été dit antérieurement à propos des miniatures par l'auteur anonyme des notes historiques manuscrites de 1781, parce qu'il s'y rencontre plusieurs graves erreurs, qui se sont répétées d'âge en âge et qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer plus longtemps.

1. Malte-Brun, même page.

2. P. M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville*, p. 224. Cet auteur n'avait évidemment pas remarqué que déjà douze ans plus tôt, en 1887, Malte-Brun dans une addition à son *Histoire de Marcoussis*, pp. xi-xii, avait signalé que le *Terrier de Marcoussis* était revenu aux mains des La Baume-Pluvinel.

3. Renseignements obligeamment communiqués par M. le Marquis de La Baume-Pluvinel.

4. Dans le courant de cette même année 1867, le *Terrier de Marcoussis* fut envoyé à Paris à l'Exposition Universelle.

D'après les auteurs plus ou moins anciens, on devrait reconnaître dans les miniatures du *Terrier* certains personnages du début du xve siècle ou tout au moins des trois premiers quarts de ce siècle : Jean de Montagu (mort en 1409); le dauphin Louis, duc de Guyenne (mort en 1415); le roi Charles VI (mort en 1423); le roi Louis XI (monté sur le trône en 1461). Mais si l'on s'attache, dans l'analyse de nos peintures, aux particularités des costumes, chez les hommes et les femmes; si l'on remarque que dans toutes les vues du château de Marcoussis, ainsi que dans une des représentations de fermes, les girouettes sont peintes, comme emblèmes du possesseur des domaines, aux couleurs du blason des Malet de Graville, de gueules à trois fermaux d'or; si en même temps on fait intervenir l'étude héraldique des armoiries qui sont disposées dans les bordures d'une partie des miniatures parmi lesquelles, fait bien significatif, on ne rencontre jamais quoi que ce soit qui vienne rappeler les pièces ayant constitué les blasons de Jean de Montagu [1], de son père, de son fils, de sa mère, née Biette de Cassinel, ni de sa femme, née Jacqueline de La Grange; on arrive à cette constatation absolument scientifique, que les personnages mis en scène sont soit l'amiral Louis Malet de Graville ou son père (lequel a vécu jusqu'en 1482), ou peut-être sa mère, soit d'autres individualités qui ont vécu en même temps que l'Amiral et furent généralement contemporaines de l'époque d'achèvement des peintures du *Terrier*, c'est-à-dire de la période qui s'étend aux alentours de l'année 1493 environ.

Il ne faut penser, en conséquence, ni à Jean de Montagu, ni au roi Charles VI, ni à son héritier présomptif, le dauphin duc de Guyenne, ni au roi Louis XI.

Il y a bien effectivement un roi de France et un Dauphin qui apparaissent dans une des grandes peintures (pl. XVIII), seulement ce Roi est Charles VIII; et ce Dauphin est le fils, mort encore enfant, de Charles VIII, le petit dauphin Charles Orland.

Pour résumer en quelques mots les conclusions de notre étude, voici les points qui peuvent être retenus comme certains.

1. Montagu ou Montaigu, depuis le grand-père de Jean de Montagu, portait : d'argent à la croix d'azur, cantonnée de quatre aigles au vol éployé de gueules, becquées et membrées d'or.

Nulle représentation, non plus, dans notre « Terrier » de la « devise » (ou emblème) adoptée par Jean de Montaigu, et qui consistait dans des branches et des feuilles de courge, d'or, entrelacées sur fond d'azur.

1° Notre manuscrit du *Terrier de Marcoussis* a été exécuté, quant au texte, vers 1493, pour l'amiral Malet de Graville, sous la direction de son cousin germain Jean d'Espinay, alors évêque de Mirepoix, quelques-unes des dernières miniatures pouvant être de date un peu plus récente.

2° Le texte ne vise que des seigneuries secondaires, appartenant à l'Amiral, sises entre Arpajon et Étampes, dont la principale était Chastres, aujourd'hui Arpajon. Mais les miniatures, au contraire, nous font remonter plus au nord, en s'appliquant, autant qu'on peut le vérifier, spécialement au château et au domaine de Marcoussis.

3° En dehors du groupe historique, constitué par l'amiral de France, Louis Malet de Graville, et ceux que l'Amiral a pu connaître en personne, depuis son père jusqu'au roi Charles VIII, et au petit Dauphin, Charles Orland, il ne faut pas s'évertuer à chercher des identifications pour désigner les acteurs des scènes traitées dans les miniatures.

DEUXIÈME PARTIE

L'AMIRAL LOUIS MALET DE GRAVILLE ET SA FAMILLE

Il serait intéressant de montrer comment s'était formé le grand domaine de l'amiral Louis Malet, qui, sans parler de terres sises en Normandie, comme Graville, comprenait au sud de Paris, dans la direction d'Étampes, entre autres possessions, d'une part la seigneurie de Marcoussis, d'autre part celle de Chastres, aujourd'hui l'Arpajon de Seine-et-Oise. Cette étude, pour être poussée à fond, entraînerait des développements hors de proportion avec l'objet essentiel de la présente publication. Nous nous bornerons à quelques indications importantes.

La réunion sous l'autorité d'un même propriétaire de Marcoussis, de Chastres, et d'une série d'autres seigneuries, dont plusieurs réapparaissent dans le texte de notre *Terrier*, telles que Boissy-sous-Saint-Yon, Égly, Breuillet, Mauchamps, avait été réalisée, dès l'époque du règne de Charles VI, fin du XIV[e] siècle et début du XV[e] siècle, par un personnage qui joua alors un rôle très important, Jean de Montagu ou Montaigu, Grand-maître de France. Jean de Montagu était petit-fils de Robert le Gros, secrétaire du roi Charles V, qui le premier prit publiquement le nom de Montagu, d'une petite terre qu'il possédait près de Poissy. Il était fils aîné du fils de ce Robert, Gérard de Montagu, qui avait hérité des charges de son père ; sa mère était Biette de Cassinel, sœur de Ferry de Cassinel, évêque d'Auxerre, puis archevêque de Reims et Pair de France.

La médisance s'est quelque peu attachée au souvenir de la mère de Jean de Montagu. Pour expliquer la grande faveur de celui-ci, on a prétendu qu'il était fils naturel de Charles V, hypothèse qu'une question de date ne rend guère vraisemblable. Mais, a dit un biographe de Jean de Montagu, Lucien Merlet, « Si Jean de Montagu n'est pas le fils de Charles V, on ne peut nier que la beauté de Biette de Cassinel n'ait été pour quelque chose dans la grande

fortune de son mari et de son fils. Il est probable que cette dame fit servir au profit de son ambition l'amour qu'elle était parvenue à inspirer au dauphin Charles, malgré la différence d'âge qui les séparait. Toujours est-il certain que celui-ci afficha publiquement cet amour en faisant représenter sur ses armes [1], suivant la galanterie du temps, un rébus de Cassinel qui était un K, un cygne et une L » [2].

Sans vouloir aucunement me prononcer sur ces insinuations compromettantes, il est établi que Jean de Montagu avait eu, pour parrain, le futur roi de France, Jean le Bon, alors que ce prince n'était encore que duc de Normandie. Élevé à la Cour, il sut mériter de bonne heure l'affection de Charles V, qui le choisit pour l'un de ses secrétaires.

Charles VI lui continua la faveur que lui avait accordée son père, et lui octroya la charge de chambellan.

Peu à peu sa situation s'accrut encore ; il devint membre du Conseil du Roi, Surintendant des Finances, Grand-maître de l'hôtel du Roi. En même temps il amassait une énorme fortune territoriale. Il avait déjà hérité, à la mort de son père en 1380, sans parler du fief patronymique de Montagu près de Poissy, de beaucoup de fonds de terre, situés entre Montlhéry, Étampes et Dourdan, précisément la région de notre *Terrier*, lorsque le 30 novembre 1388, son oncle Ferry de Cassinel, évêque d'Auxerre, lui donna la seigneurie de Marcoussis, et le domaine voisin de la Ronce, qu'il venait de recevoir du roi Charles VI en échange de la terre de Gallargue, dans la sénéchaussée de Beaucaire. Il put ainsi réunir Marcoussis, à ces terres, dont j'ai déjà parlé un peu plus haut, de Chastres, Boissy-sous-Saint-Yon, Égly, etc.

De brillantes alliances de famille vinrent encore augmenter sa puissance et son crédit. Il avait épousé vers 1380, la nièce du cardinal d'Amiens, Jean de La Grange, ancien premier ministre de Charles V, qui mourut en 1402, en lui laissant tous ses biens.

De son mariage il eut quatre filles et un fils. Les quatre filles s'unirent à de très hauts seigneurs. Quant au fils, dont le roi Charles V avait accepté d'être le parrain, il épousa la fille de Charles d'Albret, cousin du roi, connétable de France.

1. Le mot étant entendu avec le sens d'armes, ou armures de guerre.

2. Lucien Merlet, *Biographie de Jean de Montagu, grand-maître de France*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome III de la troisième série, janvier-février 1852, p. 248-284.

Le Grand-maître se servit également de sa faveur pour pousser les siens. Un de ses frères, Gérard, devint évêque de Chartres, puis archevêque de Sens. Un autre, Jean, d'abord évêque de Poitiers, fut plus tard en 1409 appelé à l'évêché de Paris. Quant à lui personnellement, il employa une partie de sa fortune à se faire bâtir, à Marcoussis, après avoir pris l'agrément du Roi et du duc de Berry son suzerain, un très beau château dont les fondations furent jetées en 1400. Marcoussis devint en quelque sorte la capitale de tous les fiefs qu'il avait dans le pays. Très généreux envers les églises, il édifia encore, tout près de son nouveau château de Marcoussis, un monastère placé sous l'invocation de la Sainte Trinité, où rien ne fut épargné pour donner, spécialement à la chapelle, l'aspect d'une superbe œuvre d'art.

La première pierre de l'église conventielle fut mise en place le 17 février 1404. Jean de Montagu y installa des moines Célestins pour lesquels il avait une estime toute particulière, et qui étaient alors en grande faveur dans le royaume.

En 1409, Montagu était arrivé au suprême degré de sa fortune et au faîte de sa carrière. Malheureusement, au milieu de terribles querelles politiques entre Armagnacs et Bourguignons, le Grand-maître Jean de Montagu s'était attiré la haine du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Malheureusement aussi, l'accroissement de sa richesse avait excité contre lui de redoutables jalousies. Le 7 octobre 1409, le Grand-maître fut arrêté et conduit en prison au Châtelet à l'instigation du duc de Bourgogne. Un procès criminel lui fut intenté qui se termina par la condamnation à mort du malheureux Grand-maître. En vain ses parents, ses amis, s'efforcèrent-ils de fléchir le duc de Bourgogne. Le 18 octobre 1409 Jean de Montagu, qui montra jusqu'au bout une grande force d'âme et des sentiments de la plus vive piété, fut conduit en charrette aux halles de Paris ; il y eut la tête tranchée, et son corps, vêtu d'une simple chemise, fut ensuite attaché au plus haut étage du gibet de Montfaucon.

La sentence capitale portée contre Jean de Montagu ordonnait la confiscation de tous ses biens au profit de la couronne ; ses propriétés territoriales furent attribuées au dauphin Louis, duc de Guyenne, fils aîné du roi Charles VI. Montagu possédait également des hôtels et des immeubles à Paris, et au faubourg Saint-Marcel. Ceux-ci devinrent la proie du frère de la reine Isabeau, Louis, duc de Bavière, surnommé le duc à la Barbe de fer. Ce même duc reçut aussi en cadeau, au commencement de l'année 1410, de son neveu

le duc de Guyenne, la terre de Marcoussis, qui, nous l'avons indiqué, avait été d'abord allouée au susdit duc de Guyenne.

La condamnation de Jean de Montagu était si inique qu'un revirement s'accomplit.

La mémoire de l'ancien Grand-maître fut réhabilitée et son corps, enlevé du gibet de Montfaucon, reçut enfin, au mois de septembre 1412, la sépulture chrétienne dans l'église des Célestins de Marcoussis, où ses obsèques furent célébrées solennellement, et où on lui éleva un riche tombeau orné de sa statue.

Quant à la terre de Marcoussis, après être restée en la possession du duc Louis de Bavière, jusqu'à la mort de celui-ci, survenue en 1417, elle fut restituée aux descendants directs de l'infortuné Jean de Montagu.

Le fils unique de Jean de Montagu, Charles de Montagu, avait été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, en même temps que son beau-père, le connétable d'Albret. A son défaut, le domaine de Marcoussis revint d'abord à sa sœur aînée Bonne-Élisabeth, et au second mari de celle-ci, Pierre de Bourbon, seigneur de Préaux, en Normandie. Puis, Pierre de Bourbon-Préaux étant mort en 1422, Marcoussis passa à la deuxième fille de l'ancien Grand-maître, Jacqueline de Montagu.

Jacqueline, veuve en premières noces du sire de Craon, avait ensuite épousé Jean Malet, cinquième du nom, sire dé Graville, en Normandie, grand Pannetier et Fauconnier de France.

Par suite de cette alliance le riche héritage de Montagu, comprenant notamment les seigneuries de Marcoussis, du Bois Malesherbes et de Chastres, passèrent régulièrement à la famille Malet.

Les Malet dont le château de Graville, siège de leur antique seigneurie, était situé à l'embouchure de la Seine, près de Harfleur, étaient issus d'une très ancienne famille normande du pays de Caux. Ces Malet faisaient remonter leur origine jusqu'au temps de la venue de Jules César dans les Gaules, et prétendaient avec orgueil avoir été sires de Graville, avant qu'il n'y eût de roi en France :

« Premier sire en Graville
« que Roy en France »[1].

1. C'est par ce dicton que débute une inscription funéraire à la mémoire de l'amiral Louis Malet de Graville, gravée sur une plaque de marbre noir, qu'un des descendants en ligne féminine de l'Amiral, César de Balsac, seigneur d'Entraigues, de Gié, du Bois Malesherbes, de Marcoussis, etc... et comte de

Ce qui est indubitable, c'est que dès le XI[e] siècle les Malet se signalèrent par leurs exploits militaires. Jean Malet, 4[e] du nom, père de Jean V, qui épousa Jacqueline de Montagu, combattit vaillamment les Anglais au début du règne de Charles VII. Quant à Jean Malet V, il devint successivement fauconnier, pannetier, et grand-maître des arbalétriers de France, et fut un des compagnons de Jeanne d'Arc dans sa glorieuse mission.

Jacqueline de Montagu mourut en 1436, et son mari paraît l'avoir suivie de peu dans la tombe. Leur fils et héritier, Jean Malet 6[e] du nom, devint, en même temps que sire de Graville, comme l'avait été son père, seigneur de Marcoussis, du Bois Malesherbes et de Chastres, du chef de sa mère Jacqueline de Montagu. Il fut chambellan du roi Louis XI et prolongea son existence jusqu'en 1482.

En premières noces, il épousa Marie de Rohan-Montauban, deuxième fille de Guillaume de Rohan, seigneur de Montauban, prince de Léon, et de Bonne-Élisabeth Visconti. Certains des auteurs qui se sont occupés de l'amiral Louis Malet de Graville, petit-fils par sa mère de cette Bonne Visconti [1], ont avancé que cette Bonne Visconti était sœur de Valentine de Milan qui épousa le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI ; c'est là une complète erreur. Bonne Visconti et Valentine de Milan étaient de la même famille, mais simplement cousines issues de germain et appartenant à deux branches des Visconti violemment ennemies l'une de l'autre. En effet, tandis que Valentine de Milan était la fille de Jean Galéas Visconti et d'Isabelle de Valois, fille du roi de France, Jean le Bon, et comtesse de Vertus en Champagne, Bonne Visconti avait pour mère une princesse de la maison d'Armagnac, Bonne d'Armagnac, sœur des comtes Jean III et Bernard VII d'Armagnac, et pour père Charles Visconti, titré en Italie seigneur de Parme, lui-même fils de Bernabo Visconti, seigneur de Milan.

Charles Visconti pouvait espérer régner lui aussi un jour sur Milan, comme héritier de son père Bernabo Visconti ; mais celui-ci fut traîtreusement sur-

Graville, fit placer en 1630 dans la chapelle des Cordeliers de Malesherbes, le tombeau primitif de l'Amiral son trisaïeul ayant été brûlé avec tout le monastère en 1563 « par les ennemis de la France ».

Pour le reste de l'inscription, qui n'est pas exempte d'erreurs, en ce qui touche à l'Amiral, voir : P. M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville*, p. 207, et *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, pp. 261-262.

1. Par exemple P. M. Perret, *Notice bibliographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France*, p. 5 et 6.

pris, jeté en prison, où il mourut empoisonné, et dépouillé de tous ses états italiens par ce Jean Galéas Visconti, père de Valentine de Milan, dont nous avons parlé plus haut, et qui fut le premier à être investi du titre de duc de Milan [1].

Des droits et des espérances de Charles Visconti, il ne resta guère qu'un souvenir en France. Ce souvenir consistait dans ce fait que les Rohan-Montauban, issus de Charles Visconti en ligne féminine, introduisirent désormais dans leur blason, en surcharge, l'écusson de Milan : d'argent à la guivre d'azur, à l'issant de gueules. Nous verrons plus loin, au début de notre troisième partie, que l'amiral Louis Malet de Graville lui-même a été, au moins dans une circonstance qui nous touchera spécialement, gratifié de cette surcharge de l'écusson de Milan.

Louis Malet de Graville était fils de Jean Malet 6e du nom et de Marie de Rohan Montauban. Sa vie a été racontée, ou tout au moins esquissée par différents auteurs, comme le Père Anselme [2], de la Roque [3], Malte-Brun [4], P.-M. Perret [5], Hellot [6], notre Président de la Société des Bibliophiles françois le comte Alexandre de Laborde [7], le vicomte Maxime de Montmorand [8], etc.

Suivant les plus anciens auteurs, il aurait eu un frère aîné mort avant lui ; mais cette assertion paraît dénuée de fondement. Il porta d'abord le titre de Sire de Montagu, titre qui provenait de la succession de son arrière-grand-père, l'infortuné surintendant Jean de Montagu. Il devait ensuite, principalement après la mort de son père décédé en 1482, joindre à ses premières possessions, d'une part Marcoussis, le Bois Malesherbes, Chastres, Boissy, Égly, Cheptainville, Saint-Yon, etc., qui provenaient également des Montagu ; d'autre

1. Voir P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*. Auch, 1885, in-8°, p. 40 et suivantes.

2. Père Anselme, *Histoire chronologique de la maison royale de France, des Pairs*, etc. Paris, 9 vol. in-fol., tome VII, p. 866.

3. G. A. de la Roque, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt*. Paris, 1662, in-fol., t. I, p. 816 et suivantes.

4. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère*. Paris, 1867, in-8°.

5. P. M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France*. Paris, 1889, in-8°.

6. Hellot, *L'amiral Malet de Graville et ses proches*. Paris, 1889, in-8°.

7. Comte Alexandre de Laborde, dans son magistral ouvrage sur : *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu de Saint Augustin* (Paris, 1909), 3 vol. grand in-fol., dont un de planches, t. II, p. 400, note 4.

8. Comte Maxime de Montmorand, *Anne de Graville, sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité*, etc., Paris, 1917, in-8°. — On trouvera dans ce livre, pp. 4 et 5, en note, l'indication d'autres ouvrages où il est également question de l'amiral Malet de Graville.

part, les terres que les Malet avaient eues en Normandie, Graville, Sees, Bernay, arrondissant en outre ses propriétés par des acquisitions de détail, dont la seule vraiment importante fut l'acquisition de la seigneurie de Milly en Gâtinais, achetée par Louis de Graville à la suite d'une vente faite par autorité de justice [1].

Louis Malet de Graville fut le plus illustre représentant de sa maison. Il dut naître entre 1441 et 1450. En 1470, il était écuyer, chambellan du roi Louis XI, et avait déjà rendu à ce monarque des services qui furent récompensés. Peu à peu sa situation s'affirma de plus en plus brillante, montrant en lui un habile homme d'État et un vaillant guerrier. En 1474, le roi Louis XI lui témoigna hautement sa faveur, en lui restituant les terres de Bernay et de Sees en Normandie, qui avaient été confisquées aux Malet de Graville plus d'un siècle auparavant, en 1356. Sa haute position à la Cour devint encore de plus en plus éclatante après la mort de Louis XI, sous le règne de son successeur Charles VIII.

En 1488, suivant une expression de mon ancien confrère de l'Institut, M. le duc de la Trémoïlle, il pouvait être considéré comme le « ministre de la guerre » du Roi de France. Déjà auparavant, dans les derniers jours du mois de janvier 1487, il avait été nommé Amiral de France, charge laissée vacante par le trépas du Bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, marié à une fille naturelle de Louis XI. Cette dignité acheva de faire de lui un des plus éminents dirigeants de la politique française, tant intérieure qu'extérieure.

L'âge cependant arriva. Au mois de septembre 1508, il obtint du roi Louis XII l'autorisation de transmettre à un de ses gendres, Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, sa charge d'amiral en s'en réservant toutefois le titre et les avantages attachés à ce titre.

La transmission de sa charge fut, pour l'amiral de Graville, comme le signal de la retraite. Dès lors il ne parut plus à la Cour que très rarement, et séjourna de préférence dans son château de Marcoussis. Ce château était digne d'ailleurs d'être l'objet d'une préférence marquée. L'amiral de Graville avait repris et développé, avec un grand luxe de sculptures et de peintures

1. Ceci résulte nettement d'un passage du testament de l'amiral de Graville en date du 11 avril 1514 (article XXXVI du document). Cette indication a échappé à P. M. Perret qui, parlant de Milly dans sa *Notice biographique sur Louis Malet de Graville* (p. 219) se borne à dire que « la seigneurie de Milly paraît avoir été possédée de toute ancienneté par Graville ».

murales à l'intérieur, sans parler de tentures de tapisseries [1], les bâtiments construits à l'origine par le fondateur du château, le grand-maître Jean de Montagu, si bien que, grâce à lui, Marcoussis était devenu une des plus belles demeures seigneuriales de toute la France.

Toutefois, malgré ses longs séjours dans son domaine de prédilection, Louis de Graville ne se désintéressait pas complètement des affaires publiques. Lorsqu'on procéda aux obsèques solennelles du roi Louis XII, mort le 1er janvier 1515, l'amiral de Graville y prit part à son rang et fut vêtu de deuil aux frais de la couronne. Louis de Graville mourut lui-même à Marcoussis le 30 octobre 1516, ou au plus tard au commencement de novembre de cette même année.

L'amiral de Graville avait utilisé les derniers temps de son existence à rédiger ses dispositions testamentaires.

Un premier testament fut fait par lui le 11 avril 1514 [2] nouveau style.

Un second est daté de Marcoussis, jeudi 26 juin 1516 [3].

Ces testaments débutent par une série de fondations pieuses qui attestent la sincérité et la profondeur des sentiments chrétiens de l'Amiral, ainsi que la délicatesse de sa conscience. Il n'oublie pas ses serviteurs, ni ses parents plus ou moins éloignés auxquels il attribue des legs. Il s'efforce aussi de réparer les torts qu'il pourrait avoir faits à autrui à propos d'achats de métairies ou d'autres terres, qu'auraient dirigées pour lui ses représentants. A ce propos il évoque la mémoire de son cousin-germain Jean d'Espinay, son procureur général, qui avait fait exécuter notre *Terrier*, bien que celui-ci fût mort depuis plus de dix ans [4].

Il ratifie d'autre part un acte de générosité envers le Roi. A un moment critique il avait prêté à Louis XII la très grosse somme de 80.000 livres

1. Parmi ces tapisseries qui ornaient le château de Marcoussis, au temps de l'amiral de Graville, figurait une suite de onze pièces, représentant l'*Histoire de la destruction de Troie*. L'Amiral les légua à un de ses cousins, Louis de Rouville, grand veneur de France.

2. Archives du Loir-et-Cher, E. 164, pièce n° 32.

3. Archives du Loir-et-Cher, même dossier, n° 33.

Une copie collationnée de ce testament du 26 juin 1516 a été établie, par deux notaires, le 19 novembre 1516. Cette dernière date, qui ne s'applique qu'à la copie, et non à l'original du testament, a induit en erreur certains auteurs.

4. A l'époque où il faisait rédiger notre *Terrier*, Jean d'Espinay était évêque de Mirepoix. Le 4 novembre 1493, il avait passé au siège épiscopal de Mantes. Aussi est-ce sous la désignation de « Monseigneur de Mantes » que sa mémoire est évoquée dans le testament de l'amiral de Graville.

tournois. Il renonça à la restitution de cette somme en faveur du Roi et « pauvre peuple de son royaume et choses publiques ». Il demandait seulement au souverain d'appliquer cette remise à décharger les « bailliages les plus grevés de son royaume... afin que le povre peuple prie Dieu pour Luy et pour moy ».

Relevons encore dans son testament de 1514 cet article curieux par lequel l'Amiral s'efforce de mettre à néant certains bruits fâcheux qui avaient couru à l'encontre de l'honneur d'une dame décédée : « Item, nous donnons à René Doryn, dict Paris, cent livres tournois pour une foys paiés ; et [ceci] posé que plusieurs ont cuydé qu'il fust nostre filz, toutefoys je déclaire qu'il ne nous est riens, mays les biens que luy avons faictz a esté pour l'amour de son père et de sa feue mère. »

Enfin, vers la fin de ses testaments, l'amiral de Graville prenait des dispositions relativement au sort futur de ses biens et possessions.

Louis Malet de Graville avait épousé Marie de Balsac d'Entraigues issue d'une très ancienne famille d'Auvergne, le village de Balsac se trouvant à quelques kilomètres de Brioude. Elle était la fille aînée de Rauffet (ou Raoul), IIe du nom, seigneur de Balsac et autres lieux, qui fut chambellan du roi Louis XI, sénéchal de Nîmes et Beaucaire et mourut en 1476, et de Jeanne d'Albon. Marie de Balsac paraît avoir été un modèle de mère de famille, et passa une partie de sa vie à Marcoussis. Elle mourut le 23 mars 1504, après avoir fait, le 21 décembre 1503, son testament tout empreint d'esprit de piété et de charité.

De son mariage avec l'amiral de Graville, Marie de Balsac eut cinq enfants : deux fils, Louis et Joachim, qui moururent en bas âge, et trois filles, Louise, Jeanne et Anne. L'aînée, Louise de Graville, épousa Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanais, grand-maître des eaux et forêts de France et de Bretagne. La deuxième, Jeanne de Graville, épousa en 1491 Charles d'Amboise IIe du nom, seigneur de Chaumont-sur-Loire, mort maréchal de France, neveu du Cardinal Georges d'Amboise, le célèbre ministre de Louis XII.

Quant à la dernière, Anne de Graville, elle n'était pas mariée au moment de la mort de sa mère et à plus forte raison ne l'était-elle pas quand fut exécuté notre *Terrier de Marcoussis*.

Anne de Graville était aussi appréciée pour sa beauté que pour les grâces de

son esprit, qui allaient jusqu'à faire d'elle une poétesse, devant plus tard briller à la Cour des Valois. Aussi sa main fut-elle bientôt demandée. Parmi les prétendants se trouvait un de ses cousins-germains, Pierre de Balsac, fils d'un frère de Marie de Balsac, femme de l'amiral Malet de Graville. L'Amiral ne se décidait pas à se séparer de cette fille particulièrement chérie, lorsque Pierre de Balsac brusqua les choses, en enlevant sa cousine Anne de Graville.

L'Amiral fut outré de cet enlèvement qu'il considérait comme un abominable scandale. Il songea à déshériter complètement sa fille Anne, intentant au jeune ménage une instance criminelle pour cause « d'excès, délit, et maléfice », de « rapt et d'inceste » (d'*inceste* à cause de la très proche parenté des deux cousins-germains).

Cependant les plus hauts personnages, à commencer par le roi Louis XII et le cardinal Georges d'Amboise, s'entremirent pour tâcher d'amener une réconciliation. Enfin l'Amiral céda. Un ancien sous-prieur du monastère des Célestins de Marcoussis qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle, Simon de La Motte [1], a laissé un touchant récit d'une scène qui se serait passée aux Célestins de Marcoussis.

L'amiral Malet de Graville, raconte-t-il « cherchait dans les consolations de la religion un remède à ses chagrins, et il se rendait souvent dans l'église des Célestins. Il s'y trouvait la veille du Vendredi-Saint, et se disposait à l'adoration de la vraie Croix, lorsque le Prieur, qui la veille avait offert un asile, au couvent, aux deux jeunes époux repentants, et alors dans un assez triste état de misère et d'abandon, car l'Amiral avait expressément défendu à ses parents, à ses proches et à ses amis de leur venir en aide, l'arrêta au moment où il allait se mettre à genoux, et lui remontra assez vivement, avec tout le zèle que lui suggérait sa piété, qu'il n'était pas juste qu'il s'approchât du Bois Sacré, sur lequel le Fils de Dieu, pour réconcilier les hommes à son Père éternel, avait répandu son sang précieux et exposé sa vie, s'il n'était résolu à l'imiter en pardonnant, volontiers, à ses deux

1. Auteur d'un ouvrage demeuré inédit, composé vers 1674-1682, et intitulé : *Histoire de messire Jean de Montagu, grand maître de France sous le roi Charles Sixième, Vidame de Laonnois, seigneur de Marcoussis et fondateur du Monastère de ce lieu, avec les éloges de ses parents et quelques événements du dit monastère.* (Pour l'original et les copies de ce manuscrit, voir V.-A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, p. 399.)

enfants, qui présentement l'en suppliaient, avec tous les ressentiments de douleur possible de s'être oubliés avec tant d'excès, que d'avoir, par leur faute et conduite téméraire, provoqué son courroux et mérité sa disgrâce. Ce généreux seigneur et vieillard vénérable, touché sensiblement de l'amour et du respect qu'il devait à son Sauveur, et, d'autre côté, ses entrailles s'étant émues de voir sa fille les cheveux épars et sans ordre, les larmes aux yeux, avec son époux, tous deux dans un équipage capable de toucher et fléchir les plus insensibles et obstinés, avouer par un morne silence la parole de ce bon religieux, leur pardonna franchement et sans difficulté, puis, les ayant embrassés avec une affection et une tendresse paternelle, acheva son adoration par une piété exemplaire qui édifia généralement l'assistance, et eux, en actions de grâces, s'acquittèrent ensuite de ce devoir avec toute la joie qu'on peut s'imaginer d'une action si touchante et si louable [1]. »

Néanmoins l'amiral tenait toujours rigueur à sa fille et à son gendre. Par un compromis passé devant deux notaires du Châtelet de Paris, le 20 novembre 1510, il fallut qu'Anne de Graville, pour elle et pour ses enfants, se contentât de recevoir, sur la grosse succession que devait laisser l'Amiral, une rente annuelle de mille livres tournois et une somme en capital de dix mille écus d'or une fois payée. Par ses testaments de 1514 et 1516, l'amiral de Graville maintint ses dispositions, relativement très dures pour Anne de Graville et son mari Pierre de Balsac, dispositions qu'il avait encore confirmées dans l'intervalle par une lettre signée de sa main le 27 juin 1512.

La pensée de l'Amiral était que la partie principale de sa succession revînt à ses deux filles aînées ou aux descendants de celles-ci. Une d'elle, la plus âgée, Louise de Graville, mariée à Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, était morte avant son père, suivant de près dans la tombe son mari qui était décédé en 1507, ou au commencement de 1508. Mais elle laissait deux fils, Louis et Charles ; et l'Amiral voulait que le second, Charles, relevât le nom et les armoiries des Malet de Graville, auquel cas il en faisait son héritier principal. La deuxième fille, Jeanne, vivait encore. Elle avait perdu son mari, le grand-maître Chaumont d'Amboise, maréchal de France. Mais elle aussi avait un fils, Georges d'Amboise, né en 1502, filleul du cardinal

1. V.-A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, pp. 99-100, d'après le manuscrit inédit de Simon de la Motte, chap. XXVI.

d'Amboise, le ministre de Louis XII, et qui fut son héritier. Elle était également appelée par testament à recueillir une partie du très riche héritage de son père.

L'Amiral pouvait espérer voir sa postérité se continuer dans les descendants de ses deux gendres préférés, Jacques de Vendôme et Chaumont d'Amboise. Les événements en décidèrent autrement. Le fils aîné de Louise de Graville, après avoir été fait prisonnier à la bataille de Pavie, mourut en 1526 ; son frère cadet, Charles, qui, conformément au testament de son grand-père, avait pris le titre de Seigneur de Graville, fut tué en 1522 dans les guerres d'Italie, au combat de la Bicoque. Enfin, pour en finir avec les Vendôme, François de Vendôme, fils de Louis, également Vidame de Chartres, et plus communément connu sous ce titre, colonel général de l'Infanterie de France, et qui éblouit la cour d'Henri II par sa magnificence, mourut sans postérité en décembre 1560 à l'âge de 38 ans.

La seconde fille, Jeanne de Graville, après avoir perdu son mari Chaumont d'Amboise en 1511, eut son fils unique, Georges, tué à Pavie en 1524.

Jeanne de Graville, qui se qualifiait de dame de Marcoussis, de Chastres et autres lieux, fit son testament le 17 septembre 1540. Comme elle n'avait plus de postérité directe, ses possessions revinrent à ses neveux, les enfants d'Anne de Graville et de Pierre de Balsac.

Déjà auparavant un accord, définitivement conclu en 1528, avait rectifié les dispositions testamentaires de l'Amiral en appelant les trois branches de ses descendants à se partager également par tiers sa succession. Graville échut aux Vendôme ; Marcoussis et Chastres à Jeanne d'Amboise ; Malesherbes à Anne. Par suite de l'extinction successive des familles de Vendôme et d'Amboise, tous les biens de l'Amiral de Graville finirent par revenir à la postérité de cette troisième fille Anne, que l'Amiral avait voulu en grande partie déshériter, à la suite du scandale de son enlèvement.

De son mariage avec son cousin Pierre de Balsac, cette Anne de Graville, qui mourut au plus tard en 1541, n'eut pas moins de onze enfants, dont plusieurs, il est vrai, succombèrent jeunes. Parmi ces enfants se trouvaient deux fils, Guillaume de Balsac, seigneur d'Entragues ou d'Entraigues, de Marcoussis et de Malesherbes, et Thomas, qualifié d'abord de seigneur de Montagu. Il y eut contestation entre les deux frères à propos de la succession de leurs parents. Les choses furent enfin réglées par une transaction de l'année 1545.

Le plus jeune, Thomas de Balsac, eut la seigneurie de Chastres. Mais sa descendance masculine ne tarda pas à s'éteindre, et dès 1606, ainsi que je l'ai exposé dans ma première partie, Chastres était passée, par des ventes, à des familles tout autres que celles de la lignée de l'Amiral.

Quant à l'aîné des fils d'Anne de Graville, Guillaume de Balsac d'Entraigues, sa descendance se continua d'abord en ligne masculine avec les derniers Balsac, puis, la race de ceux-ci s'étant éteinte quant aux mâles, au XVIIe siècle, en ligne féminine, avec Léon d'Illiers substitué aux nom et armes des Balsac, comme fils de Charlotte-Catherine de Balsac, sœur et héritière de César de Balsac de Gié, seigneur de Marcoussis et Malesherbes, mort sans postérité. On arrive enfin, en suivant la filiation, à Louise-Jeanne d'Illiers de Balsac d'Entraigues, qui épousa le Marquis de Rieux, un des « roués » de la Cour de Louis XV. Çelui-ci, en face d'une situation financière très embarrassée, n'hésita pas à faire argent de la seigneurie de Marcoussis, depuis tant de générations dans la famille de sa femme, et vendit le domaine de Marcoussis, par contrat du 14 juillet 1751, à la comtesse de Pont de Veyle de Sebbeville, devenue ensuite comtesse d'Esclignac par un second mariage [1].

Quant aux filles d'Anne de Graville, la seconde Jeanne, née en 1516, morte en 1542, épousa le 29 novembre 1532, un grand seigneur du centre de la France, Çlaude d'Urfé, bailli de Forez. Çlaude d'Urfé, possesseur du magnifique château de La Batie d'Urfé, y avait réuni une splendide bibliothèque qui fut dispersée au XVIIIe siècle. Grâce à son mariage avec une des filles d'Anne de Graville, il enrichit cette bibliothèque de très beaux manuscrits provenant soit d'Anne de Graville elle-même, soit de son père l'Amiral.

Si nous voulions nous attarder à étudier, en détail, l'histoire de chacun des descendants, en ligne féminine, de l'amiral de Graville, nous rencontrerions bien des figures curieuses. Çe serait, parmi les Balsac, les trois frères, petits-fils d'Anne de Graville, qui, étroitement unis entre eux dans les menées de la politique, constituèrent une sorte de redoutable triumvirat au temps de la Ligue. Ils entourèrent le roi Henri III au jour de l'assassinat, à Blois, du duc et du Cardinal de Guise. Auparavant, le plus jeune, Charles, seigneur de Dunes, comte de Graville, dit à la Cour des Valois le bel Entraguet, fut un des principaux protagonistes du fameux « Duel des Mignons »

1. Voir, dans la première partie, p. 25, en note.

en 1578, dans lequel Entraguet blessa à mort le mignon favori d'Henri III, le trop séduisant Caylus, tandis qu'un autre mignon du roi, Maugiron, restait sur le carreau, avec Riberac et le jeune Schomberg, tenants d'Entraguet.

Le frère aîné du « bel Entraguet », François de Balsac, seigneur de Marcoussis et du Bois Malesherbes, qui se maria deux fois, eut de sa deuxième femme Marie Touchet, l'ancienne maîtresse du roi Charles IX, deux filles, Henriette et Marie-Charlotte de Balsac. Ces deux sœurs devinrent très célèbres par leurs amours publics, pour la première, avec Henri IV qui la créa Marquise de Verneuil, et pour la deuxième, avec le maréchal de Bassompierre.

Parmi les d'Urfé, issus de la deuxième fille d'Anne de Graville, après avoir salué au passage l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, nous constaterions que la maison d'Urfé s'étant éteinte en ligne masculine, leurs titres passèrent par substitution à une branche des Larochefoucauld-Langeac ; et nous arriverions à la dernière marquise d'Urfé, cette véritable folle, née Jeanne Camus de Pontay-Pontcarré, qui se laissa berner d'une façon si grotesque par l'aventurier Jacques Casanova. Casanova l'a mise en scène dans une série de récits qui semblent bien véridiques, au moins quant au fond, et qui sont tous plus amusants les uns que les autres [1].

En regard de ces personnages qui défrayèrent la chronique scandaleuse de leur temps, nous aurions à opposer, comme contraste, parmi les descendants d'Anne de Graville, et de son père l'Amiral, la petite-fille de la marquise de Verneuil et d'Henri IV, la dernière duchesse d'Aiguillon, type d'admirable religieuse carmélite, et l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre, issu du maréchal et de la sœur de la marquise de Verneuil, qui ne cessa de donner l'exemple de toutes les vertus.

Mais évoquer, même rapidement, toutes ces physionomies si variées, nous entraînerait infiniment trop loin. Aussi bien cette étude a-t-elle été déjà entre-

1. C'est ainsi que la dernière Marquise d'Urfé, entre autres traits, avait demandé à Casanova de la faire passer en âme dans le corps d'un enfant mâle, né d'un homme ordinaire et d'une femme de nature divine. A cet enfant, la Marquise aurait laissé sa succession que Casanova aurait été chargé de gérer jusqu'à ce que l'enfant eût 14 ans. Casanova n'hésita pas à se rendre à cette demande et, pour jouer vis-à-vis de la marquise d'Urfé le rôle de la « Vierge divine », dont le concours était nécessaire, il fit venir de Prague, où elle dansait alors, une ballerine italienne, la Corticelli, qu'il avait autrefois connue à Bologne. L'opération manqua ; mais Casanova, comme le racontent ses si piquants Mémoires, ne se découragea pas pour si peu, imaginant notamment la combinaison, non moins étrange, d'une sorte de bain mystique à prendre avec la Marquise.

prise par V.-A. Malte-Brun dans son *Histoire de Marcoussis*, et plus récemment, d'une façon très attrayante, par le vicomte Maxime de Montmorand dans son volume sur *Anne de Graville*.

Il nous faut revenir à l'amiral de Graville en personne. Louis Malet de Graville, en rédigeant ses testaments, s'était préoccupé de la question de sa sépulture.

Dans le testament du 11 avril 1514 il écrivait : « Pour ce que nous summes sailliz tous nudz du ventre de nostre mère et, aussi tous nudz retournerons en terre, nous laissons nostre corps à estre mis en la terre dont il est venu ; prions noz parens, noz bons amys et noz exécuteurs qu'il soit mis en sépulture au lieu cy après déclairé, en la manière que l'avons ordonné. »

Mais l'Amiral a varié dans le choix de ce qu'il ordonnait. Le lieu désigné par lui avait été d'abord, d'après le testament de 1514, l'église des Célestins de Marcoussis, dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié devant l'autel, sa femme prédécédée devant être enterrée près de lui. Il faisait cependant cette réserve que, s'il arrivait à réaliser une entreprise qu'il tentait, de faire réformer le prieuré de Graville, c'est dans ce prieuré que sa tombe et celle de sa femme devraient être érigées, au lieu d'être placées aux Célestins de Marcoussis. Dans son testament du 26 juin 1516, l'Amiral changea ses dispositions ; il spécifia que son corps devait être enterré en l'église et devant le maître autel des Frères Mineurs du Bois Malesherbes, fondation faite sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, et que son cœur serait « porté et ensepulturé » en l'église du prieuré de Graville, au lieu où étaient inhumés ses père, mère et ancêtres.

Ce furent ces dernières prescriptions qui furent suivies, toutefois avec cette combinaison additionnelle que les entrailles de l'Amiral restèrent déposées dans une urne aux Célestins de Marcoussis [1].

Le tombeau de l'Amiral à Malesherbes devait être surmonté d'une statue qui nous aurait conservé l'effigie de Louis de Graville si le monument n'avait pas été détruit en 1563, durant les Guerres de Religion. Dans le *Terrier de Marcoussis*, l'Amiral est plusieurs fois représenté ; malheureusement le miniaturiste n'était pas assez expert pour savoir donner une accentuation suffisam-

1. L'Amiral souhaitait que le corps de sa femme, Marie de Balsac, fût déposé auprès de lui dans le même tombeau. Mais la sépulture de Marie de Balsac resta aux Célestins de Marcoussis.

ment individuelle aux traits du visage. J'en dirais autant à propos d'une miniature représentant l'amiral de Graville en costume de guerre, avec cotte d'arme blasonnée aux couleurs des Malet, à genoux, en prière devant la Vierge, miniature que le Comte Alexandre de Laborde [1] et moi-même avons étudiée sur l'original à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (Fv. 1 nº 6 = 5.3.26) et qui se trouve en tête d'un manuscrit contenant la *Somme* abrégée de théologie d'Albert le Grand en français.

La Bibliothèque nationale de Paris possède de son côté (ms. français 364) un exemplaire du *Romuléon* composé par Sébastien Mamerot, qui a été exécuté pour l'amiral de Graville. Paulin Paris [2] a proposé de voir, dans une grande miniature de dédicace placée en tête du manuscrit, l'amiral de Graville entouré de ses gens et recevant l'hommage du livre. Je n'oserais pas me prononcer d'une manière trop nette au sujet de cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, l'amiral Malet de Graville et sa femme étaient aussi représentés sur des vitraux des Dix-mille martyrs de la chapelle des Célestins de Rouen. Nous en avons des relevés bien insuffisants faits du temps de Louis XIV par Gaignières [3].

Très supérieur à tous égards comme document iconographique, est le beau portrait au crayon de l'Amiral, attribué à un des Du Moustier, qui fait partie de la collection de M. Moreau-Nélaton et que, grâce à l'amabilité de son propriétaire, nous reproduisons sur notre planche I.

L'étude de la physionomie de l'Amiral, dans ce dessin, nous suggère une autre proposition.

J'ai publié et commenté jadis une admirable miniature qui se trouve en tête d'un exemplaire des *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*, exécuté pour le roi Charles VIII [4].

1. Le Comte A. de Laborde a signalé cette miniature dans son intéressante étude *De quelques manuscrits à peintures des bibliothèques de Pétrograd*. Paris 1917, in-8º (extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1917, p. 484 et suivantes).

2. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi* (Paris, 1836-1848, 7 vol. in-8º), t. III (1840), p. 66.

3. Bibliothèque Nationale de Paris, Cabinet des Estampes, 0 à 16, fol. 37 et 38 et Pe 8, fol. 28. Ces relevés ont été utilisés par Montfaucon pour les planches des *Monuments de la Monarchie française*, t. IV, p. 144. Ils ont été reproduits dans la publication générale des *Recueils* de Gaignières.

4. Bibl. Nat. ms. français 14363. Conf. P. Durrieu, *Un chef-d'œuvre de la miniature française sous Charles VIII*. Paris, 1894, in-4º extrait, avec planche hors texte ajoutée, du tome 1er de la revue : *Le Manuscrit*; du même : *Les Manuscrits des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel* dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de Manuscrits à peintures*, 1re année, pp. 22 à 25, pl. 3.

Dans cette miniature, sur la droite, deux personnages sont debout derrière le roi Charles VIII. L'un d'eux, au premier plan tout à fait à droite, est certainement l'oncle et ancien tuteur du roi, Pierre II duc de Bourbon, sire de Beaujeu. Quant à l'autre, mon très regretté confrère de l'Institut, Arthur de Boislisle, s'était demandé s'il ne pourrait pas s'agir d'un important fonctionnaire, Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire. Je serais porté aujourd'hui, d'après l'étude du dessin de la Collection Moreau-Nélaton, à présumer que ce second personnage pourrait être plutôt l'amiral de Graville, dont la situation à la Cour de France justifierait parfaitement la présence auprès du roi Charles VIII.

Si cette théorie était admise, nous aurions, dans la miniature en question, un portrait de Louis Malet de Graville, contemporain du modèle et d'une très haute valeur d'art.

(Signature autographe de l'amiral Louis Malet de Graville).

TROISIÈME PARTIE

DESCRIPTION ET EXPLICATION DES PLANCHES

Planche I. — Portrait de l'Amiral Malet de Graville, d'après le dessin de la collection Moreau-Nélaton.

Planches II et III. — Les deux plats extérieurs de la reliure du manuscrit.

Planches IV à XXIII. — Miniatures du manuscrit.

Planche XXIV. — Vue du château de Marcoussis vers 1791, d'après un dessin du temps, appartenant à M. le Lieutenant-Colonel Sadi Carnot.

Parmi nos planches, les nos XVIII et XXIII reproduisent les pages du *Terrier* dans la grandeur des originaux. Pour les autres, il nous a paru qu'il suffisait d'en donner des réductions. Les originaux ont des dimensions qui varient relativement peu, et que nous avons soin d'indiquer pour chaque peinture.

Les grandes miniatures à pleine page varient en hauteur de 370 à 385 millimètres. Les miniatures à mi-pages, en y comprenant les deux bordures latérales, varient de 175 à 180 millimètres en hauteur sur 225 à 240 millimètres en largeur.

J'ai déjà dit qu'un important élément d'information résidait dans la présence d'une série de blasons placés dans les encadrements ou au bas des pages. Ces blasons visent la femme de l'Amiral, Marie de Balsac, qui portait comme armoiries familiales : d'azur à trois flanchis d'argent, au chef d'argent, chargé de trois flanchis d'azur. Puis les filles de l'Amiral, les deux aînées déjà mariées au moment de l'exécution du *Terrier*, portant des écussons rappelant leurs alliances. Pour l'aînée : parti, au 1 de Vendôme (moitié de dextre de l'écu des Vendôme, qui est un écartelé : au 1 et 4 d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout [Vendôme], au 2 et 3 d'azur semé de fleur de lys d'or) ; au 2 de Malet. Pour la seconde : parti, au 1 d'Amboise (palé d'or et de gueules de 6 pièces) ; au 2 de Malet. Quant à la troi-

sième fille Anne et Graville, comme elle n'était pas encore mariée quand le *Terrier* fut enluminé, il n'y a que la moitié senestre de l'écusson, consacré aux armes de Malet qui ait été peinte à l'origine. La partie dextre est restée blanche ; ce n'est qu'à une époque postérieure, après qu'Anne de Graville eut épousé son cousin Pierre de Balsac, qu'une main assez peu assurée a esquissé à la plume, sur l'espace resté d'abord blanc, la moitié des flanchis constituant le blason des Balsac (pl. VI) ; d'autres blasons sont ceux des quatre frères d'Espinay, tous quatre prélats et cousins germains de l'amiral de Graville. D'autres blasons enfin concernent le roi Charles VIII, son fils le petit dauphin Charles Orland, et ses beaux-frères le duc Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et le duc Louis d'Orléans, plus tard Louis XII (Pl. XVIII).

Reste une partie neuve et inattendue, au point de vue héraldique : celle des blasons de l'amiral de Graville en personne.

Les Malet de Graville portaient comme armoiries : de gueules à trois fermaux d'or posés 2 et 1. L'Amiral a naturellement gardé ce blason. Jusqu'à la mort de son père, il le surchargeait d'un lambel à trois pendants, qu'il a ensuite abandonné ; comme cimier, une tête de griffon.

Ce blason, que l'on peut appeler du premier type, apparaît sur nos planches IV (très usé, mais avec la tête de griffon en cimier), V, VIII, X et XVIII. Sur nos planches VIII et X, il est posé en surcharge sur l'ancre d'amiral de France. Mais à côté de ce blason du premier type, apparaît un autre blason d'un second type. Dans ce blason du second type, les armes des Malet sont parties (ou parfois écartelées) de Rohan [1], avec l'écusson de Milan en surcharge.

Cette disposition héraldique conviendrait parfaitement à la mère de l'Amiral, Marie de Montauban, de la maison de Rohan, et fille d'une Visconti de Milan. Mais dans la série de nos miniatures, nous voyons ce blason du deuxième type, ici (pl. IV) posé sur l'ancre de l'amiral de France, et là (pl. VI et XXIII) parti à senestre des armoiries de Balsac. Or, il n'y a qu'un seul Malet, celui qui nous occupe, qui ait été amiral de France, et qui ait épousé une Balsac. C'est donc expressément à l'amiral Malet de Graville, que le décorateur du manuscrit applique le blason en question.

D'où peut provenir cette dérogation aux habitudes courantes, et dont je ne

1. Rohan : de gueules de 9 mâcles d'or, posées 3, 3 et 3.

connais aucun autre exemple ? Je crois que la miniature du *Terrier* reproduite sur notre planche VI en donne la raison.

Le *Terrier de Marcoussis* a été exécuté par les soins d'un cousin germain de l'Amiral, Jean d'Espinay, alors évêque de Mirepoix ; et le blason de ce personnage, avec l'indication de sa dignité épiscopale, est peint en marge de l'image. Comment ce d'Espinay était-il cousin germain de l'amiral ? C'est parce qu'il était fils d'une sœur de la mère de l'amiral, elle aussi sortie de la maison de Rohan-Montauban et issue en ligne féminine des Visconti de Milan. Jean d'Espinay et ses frères, dans leurs armoiries, marquaient cette ascendance par un écartelé : au 1 et 4 d'Espinay (d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople), au 2 et 3 de Rohan, et sur le tout, en abîme, de Milan. En combinant semblablement, avec les fermaux de Malet, les mâcles des Rohan et la guivre d'azur de Milan, dans le blason composé qu'il faisait attribuer à l'amiral de Graville sur certaines pages du *Terrier*, Jean d'Espinay rendait, en quelque sorte, matériellement sensible aux yeux d'un héraldiste, le lien de parenté qui l'unissait, ainsi que ses frères, à l'Amiral [1].

DESCRIPTION DES PEINTURES DU TERRIER DE MARCOUSSIS REPRODUITES SUR NOS PLANCHES IV A XXIII

Première miniature du manuscrit (Pl. IV). — En tête du chapitre de *Chastres.*

Grande miniature à pleine page, H. 0.375. — L. 0.265. Elle représente très vraisemblablement la jeunesse du futur amiral Louis Malet de Graville.

Bien que le chapitre se rapporte à Chastres, la scène se passe à Marcoussis. Au fond apparaît le château, facilement reconnaissable par la confrontation avec toute une série de vues dessinées ou de gravures anciennes, notamment avec le dessin que nous reproduisons sur notre planche XXIV. Ce château ne fut d'ailleurs démoli qu'à une époque relativement peu éloignée de nous ; il est resté, en même temps qu'une de ses tours, des traces de ses substructions, encore visibles sur le sol.

A la gauche du château, apparaissent les bâtiments d'une grande ferme, qui l'accompagnait, et dont l'existence ancienne est attestée, entre autres témoignages écrits ou

1. Sur une inscription placée aux Célestins de Marcoussis rappelant les personnages illustres qui y étaient enterrés, trois lignes consacrées à Marie de Montauban, femme de Jean de Graville, et mère de l'Amiral, sont ainsi conçues :

Des ducs issus de Milan, et de nom. L'épouse à Jean de Graville, Marie de Montauban, est cy ensevelie.

figurés, par un plan inséré à la fin de l'ouvrage de Malte-Brun. Le château de Marcoussis, bâti primitivement par Jean de Montagu, fut somptueusement complété et décoré par l'amiral Malet de Graville. Les girouettes qui surmontent les toits et les tours de l'édifice sont peintes aux armes des Malet, de gueules à trois fermaux d'or.

A la porte du château, un seigneur coiffé d'un chapeau noir se tient debout, portant une longue houppelande d'étoffe damassée, brochée d'or, fourrée de vair. Au-dessous du personnage est écrit en lettre d'or le prénom : JEHAN. A sa gauche, et un peu plus bas, une dame portant une robe également d'une riche étoffe damassée d'or, dont la traîne est portée par une jeune fille. Plus en avant, un très jeune homme est lui aussi debout, vêtu d'une houppelande de couleur groseille à parements bleus. Il porte un chapeau agrémenté d'un plumet blanc, qui semble avoir été plus tard la coiffure favorite de Louis Malet de Graville. Près de lui, en longue robe, est un personnage qui offre l'apparence d'un gouverneur ou précepteur. Dans le haut de notre tableau, sur la gauche, s'éloigne une troupe de trois baladins emmenant avec eux un singe habillé, un petit ours et des chiens, vraisemblablement des chiens savants ; ils viennent de donner une représentation de leur savoir-faire, car un serviteur est là qui leur paie leur écot.

Plus bas, des veneurs et des pages tiennent en laisse des chiens de chasse de diverses races, ou portent sur les poings des faucons.

Quel est le seigneur nommé JEHAN ? Après avoir examiné le problème sous toutes ses faces, tenant compte notamment des armes des Malet, peintes sur les girouettes du château, et d'autre part de l'absence complète, dans tout l'ensemble du *Terrier*, d'aucune allusion héraldique aux Montagu, aux Cassinel et aux La Grange, je crois pouvoir m'avancer à dire que le personnage JEHAN doit être le père du futur Amiral, Jean VI de Graville. Notons que celui-ci a vécu jusqu'en 1482, qu'il a été ainsi connu de Jean d'Espinay, le directeur de l'exécution du *Terrier*. Quant au petit jeune homme placé vers le bas, ce serait d'après moi Louis Malet de Graville encore adolescent ; la présence du précepteur près de lui, et de la troupe des baladins qui s'éloignent dans le fond, serait une allusion aux études et aux plaisirs qui se succédaient dans la vie d'un jeune fils de famille. Pour la dame, placée à côté du seigneur JEHAN, je suis plus hésitant ; cependant j'estime qu'on pourrait penser à un souvenir donné à la mère de l'Amiral, Marie de Montauban.

En marge, dans la bordure de droite, le blason de Louis de Graville, du premier type, puis au-dessous son blason du deuxième type.

Deuxième miniature (Pl. V). — En tête du chapitre de *Boissy-sous-Saint-Yon*.

Grande miniature à pleine page. H. 0.375. — L. 0.272.

Dans le fond, le château de Marcoussis, vu sous un angle différent de la première miniature, portant toujours ses girouettes peintes aux armes de la famille de Malet.

A la porte du château, un personnage, dans lequel on peut reconnaître sûrement l'amiral de Graville, en costume court, semble s'apprêter à partir pour la chasse.

Sur la droite du tableau, et sur le devant, se tiennent debout la femme de l'Amiral, Marie de Balsac et ses trois filles, accompagnées de plusieurs dames ; sur la gauche du tableau, des veneurs apportent à l'Amiral des faucons et oiseaux de chasse analogues, tandis que, plus bas, des levriers sont tenus en laisse par des valets ; d'autres chiens, de plus petite race, sont couplés deux par deux. Ces « oiseaux » et ces « levriers » tenaient très à cœur à l'amiral de Graville ; il en parle dans son testament de 1514 : « Item, nous donnons au Roy nostre Sire, nostre souverain seigneur, tous nos oyseaulx ; et prions à Monseigneur de Valery que par lui soient présentez, et si j'avions quelque beau lévrier qui luy puisse estre agréable nous luy donnons pareillement. »

Dans l'encadrement, en haut le blason des Malet, du premier type, presque entièrement effacé. Sur le côté, les armoiries des Balsac. Dans la marge du bas, les armoiries des trois filles de l'Amiral : parties de Vendôme et Malet pour l'aînée ; parties d'Amboise et de Malet pour la seconde. Pour la troisième, Anne de Graville, seule la partie senestre a été peinte à l'origine.

Troisième miniature (Pl. VI). — En tête du chapitre de *Saint-Yon*.

Grande miniature à pleine page : H. 0.375. — L. 0.270.

Visite de l'amiral de Graville accompagné de quatre prélats, ses cousins germains, au monastère des Célestins de Marcoussis.

Dans le fond, de nouveau le château de Marcoussis, avec ses girouettes aux armes des Malet. Des dames, sans doute la femme de l'Amiral et ses filles, et d'autres personnages se pressent sur la terrasse du château pour observer de loin la scène. Au premier plan à droite, la chapelle du monastère des Célestins de Marcoussis, dont sortent deux religieux qui viennent saluer l'Amiral.

Le monastère des Célestins avait été fondé dans le voisinage immédiat du château de Marcoussis par le grand-maître Jean de Montagu, dont Louis de Graville descendait par les femmes. L'Amiral contribua lui-même à l'enrichir. La chapelle en particulier devint un édifice d'une grande beauté, orné magnifiquement de peintures murales, de vitraux et de sculptures.

Au premier plan, l'amiral de Graville en robe longue se dirige vers la chapelle des Célestins ; à sa gauche est un cardinal dont le chapeau est porté un peu plus sur la droite et en arrière par un page à cheval. Derrière le groupe de l'Amiral et du cardinal, trois prélats sont rangés debout sur la même ligne. Ils sont suivis d'une foule de personnages masculins. Des armoiries [1], accompagnées d'inscriptions, qui se trouvent superposées daus la marge latérale de la bordure, nous renseignent nettement sur l'identité des prélats représentés dans la miniature. Ce sont quatre frères de la famille d'Epinay ou Espinay, tous quatre cousins germains de l'amiral de Graville et arrivés à

1. Écartelées aux 1 et 4 d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, qui est d'Espinay, au 2 et 3 de Rohan, et sur le tout, l'écusson de Milan.

de très hautes dignités ecclésiastiques. Le cardinal est André d'Epinay, d'abord bénédictin et prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, devenu archevêque de Bordeaux en avril 1478, puis archevêque de Lyon le 1er octobre 1488, créé cardinal le 9 mars 1489 et qui devait mourir à Paris le 10 novembre 1500. Des trois évêques, le premier est Robert, d'abord évêque de Lescar en 1480, puis évêque de Nantes en 1488, mort au mois d'août 1493 ; le deuxième, Jean, évêque de Mirepoix en juin 1486, destiné à devenir évêque de Nantes le 4 novembre 1493 et à mourir en 1503. Ce dernier personnage qui, d'après l'ordre héraldique des blasons, doit être placé entre les deux autres évêques, nous intéresse particulièrement. C'est en effet ce Jean d'Espinay, évêque de Mirepoix, qui a fait exécuter notre *Terrier*. En tant que familier de l'amiral de Graville, dont il était, nous l'avons vu, comme le fondé de pouvoir pour l'administration des domaines, l'évêque de Mirepoix se distingue des autres prélats ses frères, par un léger détail de costume. Il porte sur la tête une simple calotte, tandis que le cardinal et les deux autres évêques ont la tête enveloppée de chaperons.

Enfin, le troisième évêque à côté de l'évêque de Mirepoix est Jean d'Espinay, dit le Jeune, abbé d'Aiguevives, élu évêque de Valence et de Dié, le 14 novembre 1491, et mort au mois de janvier 1503.

Un ancien souvenir de famille rattachait les quatre prélats de la maison d'Espinay au monastère des Célestins de Marcoussis. Tous quatre, comme aussi l'amiral de Graville lui-même, étaient en ligne féminine les neveux d'Artus de Rohan-Montauban, bailly de Cotentin en 1450, qui devenu favori du duc de Bretagne François Ier, fut le principal auteur de la mort tragique de Gilles de Bretagne, frère du duc. Par crainte du châtiment, peut-être aussi poussé par le remords, cet oncle des d'Espinay et de l'amiral Malet de Graville quitta le monde, et se fit célestin au monastère de Marcoussis, d'où le roi Louis XI, qui le favorisait, le tira pour en faire un archevêque de Bordeaux. Il fit son entrée dans la dite ville le 18 novembre 1467, appelé ainsi à occuper ce même siège qui devait revenir plus tard à son neveu le cardinal André d'Espinay, que nous voyons au premier plan de notre miniature.

Pour compléter la description de cette page, indiquons que, en sus des blasons des quatre frères d'Espinay, nous avons à la partie supérieure de la bordure à dextre l'écusson de Louis Malet de Graville, à senestre son écusson, parti de celui de sa femme Marie de Balsac. Dans ces deux écussons, les armes données à l'amiral de Graville sont du deuxième type, combinant, avec les armoiries familiales des Malet, celles des Rohan, l'écusson de Milan étant posé en surcharge.

Quatrième miniature (Pl. VII). — En tête du chapitre de *Breux*.

Petite miniature à mi-page. H. 0,180. — L. 0.225.

Une héronnière. Garde-chasse en faction devant un petit bois fréquenté par des hérons. La héronnière de Marcoussis était célèbre.

Cinquième miniature (Pl. VIII). — En tête du chapitre de *Breuillet*.

Grande miniature à pleine page. H. 0,385. — L. 0,271.

Le départ pour la chasse sous la conduite de l'amiral de Graville à cheval, en veste damassée d'or, et coiffé d'un bonnet blanc.

Les chasses de Marcoussis comptaient parmi les plus belles du royaume. Jusqu'au XVIII[e] siècle elles furent souvent fréquentées par les rois de France, ou les membres de la famille royale.

Vers 1742, un avocat au Parlement, Boucher d'Argis [1] vit encore à l'intérieur du château de Marcoussis, sur une console, dans le fond de la vaste salle de compagnie : « la figure en pierre d'un cerf grandeur naturelle, avec son bois naturel. Ce cerf porte au col un écu aux armes de France et sur le piédestal sont plusieurs salamandres qui étaient, comme on sçait, l'emblème de François I[er], ce qui fait que cette figure a été mise en mémoire d'un cerf pris par ce Prince dans les bois de Marcoussis. »

Qu'il y eût là effectivement le souvenir d'une chasse à Marcoussis, à laquelle aurait pris part le roi François I[er], la chose est fort possible. Boucher d'Argis ajoute en effet que : « Il y a sur la plupart des cheminées du château, de pareilles figures de cerfs portant diverses armoiries de princes et de grands seigneurs qui sont, sans doute, les armes de ceux qui ont pris des cerfs dans la forêt de Marcoussis. » Mais, cette figure de cerf de la Grande Salle de Marcoussis a donné lieu à une légende. Cette légende est rapportée dans la *Bibliothèque Universelle de Romans* (cahier de novembre 1782) par un anonyme qui allègue comme source de son information un manuscrit intitulé : *Les événements du Château de Marcoussis*, qu'il aurait retrouvé, confondu avec d'autres pièces, en un énorme volume, qualifié par lui de « billot », dans la bibliothèque d'une maison religieuse de Grenoble.

« Lorsque Louis XII régnait encore, dit cette légende, son futur successeur, le comte d'Angoulême, bien jeune et bien galant, chassoit souvent dans les bois de Marcoussis. Un jour, au lieu de découvrir le cerf de meute, il ne vit qu'une jouvencelle qu'un chevalier amenoit en croupe vers les tourelles du château ; à cette vue il quitte la trace de son cerf discors [2] et vole sur les pas de la belle : l'ayant vu rentrer par le pont-levis, il entre et arrive justement pour lui donner la main. Nous ignorons si elle avoit de la beauté, mais M. le comte d'Angoulême étoit jeune, il la trouva charmante. Notre auteur ne la nomme pas et nous n'oserions assurer qu'elle fût ou ne fût pas la fille du seigneur châtelain ; mais c'étoit une de ces grandes dames de par le monde dont parle Brantôme, et que François I[er] a si souvent séduites et quittées. Ce Prince là étoit en usage de brusquer en amour comme en guerre. Le premier instant où il se trouva seul avec la gente demoiselle, il lui peignit son mal extrême avec beaucoup plus de charmes

1. *Mémoire historique concernant la Seigneurie de Marcoussis et le Prieuré des Célestins, qui est dans le même lieu ;* publié dans le *Mercure de France*, n° de juin 1742, pp. 1279 à 1293.

2. Dix cors.

que s'il avoit été bien épris. On rougit, il parla de sa constance, égale pour le moins à celle de nos vieux paladins. En donnant cette assurance avec toute l'effronterie convenable, ses yeux étoient si beaux et si animés qu'on le crut aussitôt le plus sincère des princes et le plus loyal des amants.

Louis XII étant mort, M. le duc d'Angoulême étant devenu François Ier, il continuoit d'aller chasser de préférence dans les bois de Marcoussis,... et de perdre la chasse. Un jour cependant il se trouva à la lie [1] ; il est vrai que c'est parce que le cerf étoit venu se faire prendre dans les fossés du château, précisément au moment que le Roi recevoit pour la première fois le guerdon[2] de ses poursuites amoureuses. Le cerf qu'on prit alors étoit monstrueux ; on en garda le bois qui est encore dans la grand'salle du château, avec le portrait de ce cerf même en grandeur naturelle.

« Au bout d'un an le Roi étant revenu à Marcoussis, on lui montra les trophées de sa chasse ; il sourit, et se ressouvenant d'un plaisir plus doux qui déjà l'avoit rendu père, il fit ces vers :

Comme on se trompe ! on cuide qu'en ces lieux
J'étois venu lancer un cerf dans l'onde ;
Amour le sait, que je fis mieux,
Donnant avec ma Mie un beau Valois au monde ! »

Poussant les choses plus loin, la légende semblait prétendre que la jeune fille qui se serait ainsi laissé séduire par François Ier, n'aurait été autre qu'une des filles de l'amiral de Graville. M. le vicomte de Montmorand a très justement démontré la complète inanité de cette légende calomnieuse [3].

Dans la bordure latérale de la miniature les armes des Malet posées sur l'ancre d'Amiral de France. Dans le bas de la page les blasons des deux filles aînées de l'Amiral, Louise de Vendôme et Jeanne de Chaumont d'Amboise.

Sixième miniature (Pl. IX). — En tête du chapitre de *Champtropin*. — Déclaration reçue à Saint-Chéron. Miniature à mi-page. H. 0,175. — L. 0,230.

La chasse aux blaireaux en présence de l'amiral de Graville, à cheval, suivi d'un groupe d'autres cavaliers.

Septième miniature (Pl. X). — En tête du chapitre de *Saint-Chéron*. (Feuillet détaché anciennement du manuscrit et appartenant aujourd'hui à M. Georges Wildenstein, de Paris.)

1. C'est-à-dire : à l'hallali.
2. Récompense.
3. Vicomte de Montmorand, *Anne de Graville, sa famille, sa vie, etc.*, pp. 47 à 52.

Grande miniature à pleine page, reproduite d'après une photographie de dimension un peu inférieure à celle de l'original.

La chasse aux sangliers, également en présence de l'amiral de Graville à cheval, portant toujours son chapeau blanc.

Dans la bordure latérale et dans le bas de la page, les mêmes trois écussons armoriés que sur la planche VIII.

Huitième miniature (Pl. XI). — En tête du chapitre de *Saint-Evroult*, commune de Saint-Chéron.

Miniature à mi-page. H. 0,186. — L. 0,230.

Un moulin à eau. Au premier plan deux enfants jouent à un jeu que l'on appelait généralement jadis : « billart de terre », et qui était très analogue à notre moderne « croquet », avec des boules que l'on poussait au moyen de maillets en forme de crosses, un arceau et un petit piquet fiché en terre formant but.

Le comte A. de Laborde a signalé et reproduit [1] une autre image du même jeu qui se rencontre parmi les miniatures du tome II (f° 39 verso) d'un très bel exemplaire de la traduction française de la *Cité de Dieu*, exécuté en France, tout à fait au début du dernier quart du xve siècle, pour Philippe de Commines [2].

Neuvième miniature (Pl. XII). — En tête du chapitre de *Miregaudon* et Ny-de-chien.

Miniature à mi-page. H. 0,175. — L. 0,230.

La chasse aux hérons au moyen de faucons, en présence de l'amiral de Graville à cheval, coiffé de son habituel chapeau blanc.

Dixième miniature (Pl. XIII). — En tête du chapitre de *Blancheface*.

Miniature à mi-page. H. 0, 178. —L. 0,130.

Cour de ferme ; le repas des porcs et un agrénage de faisans. L'élevage des faisans à Marcoussis jouissait d'une réputation particulière. A l'arrière-plan, sur la gauche, un bois rempli de gibier de diverses sortes.

Onzième miniature (Pl. XIV). — En tête du chapitre de *Saint-Sulpice de Favières*.

Miniature à mi-page. H. 0.177. — L. 0,230.

Un vaste étang sur lequel nagent des cygnes et des canards. Cette pièce d'eau peut faire penser à ce grand étang, proche du château de Marcoussis, alimenté par la Sal-

1. *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu*, planche C., *d*. En ce qui concerne le jeu lui-même, consulter les livres dont les titres sont groupés par le comte de Laborde, même publication, t. II, p. 439.

2. Le tome II de cette *Cité de Dieu* de Philippe de Commines est à la Bibliothèque municipale de Nantes (ms. français 8), tandis que le tome I se trouve à La Haye, au Museum Meermanno-Westreenianum (ms. n° 11).

mouille, à l'aménagement duquel on prétendait que l'Amiral de Graville avait lui-même donné ses soins ; étang aujourd'hui asséché, mais dont le rapport à la fin du xv[e] siècle constituait une part importante des revenus du domaine de Marcoussis.

Douzième miniature (Pl. XV). — En tête du chapitre de *Villeconin.*

Miniature à mi-page. H. 0, 175. — L. 0, 230.

Les semailles et la taille de la vigne, auprès d'une grande ferme fortifiée dont les girouettes sont peintes aux armes des Malet.

Treizième miniature (Pl. XVI). — En tête du chapitre de *Sain-Eloy.* Déclaration reçue à Boissy-sous-Saint-Yon.

Miniature à mi-page. H. 0, 177. — L. 0, 230.

Un arpentage. Sur la droite, le chef arpenteur fait mettre par écrit le résultat de la mensuration des terres. Nous savons par les textes du *Terrier* que le travail d'arpentage du domaine avait été confié à Jean Prunele, seigneur de Richarville. On peut supposer que c'est ce personnage que l'auteur des peintures du *Terrier* a voulu mettre en scène ici.

Quatorzième miniature (Pl. XVII). En tête du chapitre *Torfou et Potron.* Déclaration reçue à Boissy.

Miniature à mi-page. H. 0, 180. — L. 0, 235.

Une cour de ferme bordée par un étang. Dans la cour un paon et d'autres volailles ; des pigeons perchés sur les toits, ou volant, ayant leur pigeonnier au centre des bâtiments de ferme.

Quinzième miniature (Pl. XVIII). — En tête du chapitre de *Mauchamps.*

Grande miniature à pleine page. H. 0, 370. — L. 0, 268.

La visite du roi de France Charles VIII à Marcoussis.

Cette miniature est partagée en registres superposés. Dans le haut, le château de Marcoussis avec de nombreux personnages, hommes et femmes, au premier plan. Dans le bas, un groupe de seigneurs à cheval longe les murs du château. Ils ont à leur tête un homme jeune, dont la monture est entièrement couverte d'une housse aux couleurs royales de France, d'azur semé de fleurs de lys d'or [1]. La couverture d'un autre cheval porte également les fleurs de lys de France sur fond d'azur, mais brisé cette fois d'un lambel de gueules à trois pendants [2]. En arrière du groupe des

1. Ce jeune homme est en tunique rayée verticalement noir, brun et blanc ; manches roses, toque rouge.

2. Le cavalier qui monte ce cheval porte un manteau rose s'ouvrant sur une veste rayée noir et jaune.

seigneurs, des gens d'armes à cheval. Enfin, plus dans le fond, un char qui paraît porter des bagages.

Dans la bordure de l'image sont superposés différents écussons armoriés. A dextre, place d'honneur, c'est-à-dire sur la gauche en regardant l'image, le blason royal de France à trois fleurs de lys, puis celui d'un Dauphin de France, et enfin celui d'un duc de Bourbon. A senestre, le blason en grande partie endommagé, mais pouvant cependant encore être bien identifié sur l'original, d'un duc d'Orléans. Au-dessous, les armoiries de l'amiral de Graville, et de chacune de ses trois filles [1].

C'est au sujet de cette miniature, que les auteurs anciens ont donné carrière à leur imagination, et ont avancé des explications tout à fait erronées. De ce fait, que les armoiries d'un dauphin de France figurent en marge de la page, on a prétendu qu'il s'agissait d'une visite faite à Marcoussis par un des fils de Charles VI, le Dauphin Louis, duc de Guyenne, mort en 1415. L'hypothèse pouvait être, jusqu'à un certain point, justifiée par cette observation qu'après la ruine de Jean de Montagu, Marcoussis fut effectivement attribué à ce duc de Guyenne. Mais en réalité il s'agit d'une visite royale qui se passe au temps de l'amiral de Graville. Nous pouvons fournir à cet égard une preuve décisive. Dans le registre supérieur, un peu sur la droite, s'avance un groupe de trois femmes. D'après leur costume et leur coiffure on serait déjà porté à reconnaître en elles des contemporaines de l'Amiral. Mais, il y a plus : sur la robe bleue de la troisième dame a été écrit en lettres d'or, du temps même de l'exécution de la miniature, un nom ; ce nom, c'est celui de CHAUMONT, ce qui identifie nettement la jeune femme avec la deuxième fille de l'Amiral, Jeanne, devenue par son mariage dame de Chaumont d'Amboise. Nous pouvons, d'autre part, reconnaître dans le premier registre, tout à fait sur la gauche, le roi Charles VIII. Quoique la figure manque de précision, du fait de l'inexpérience du miniaturiste, cette effigie de Charles VIII, caractérisée notamment par la longue chevelure tombant sur les épaules, et la couronne d'or qui surmonte sa tête, est d'accord avec d'autres portraits contemporains du même souverain [2]. Près du Roi et causant avec lui, apparaît un autre personnage imberbe, aux cheveux longs, en robe bleue, fourrée de vair, qui pourrait bien être le duc d'Orléans, futur Louis XII. Un peu en arrière, le personnage dont on ne voit que la tête portant un chapeau orné de deux grandes plumes blanches, semblerait être l'amiral de Graville, précisément à cause de ces plumes dont l'Amiral aimait à parer ses couvre-chefs.

Quant au personnage vu de profil, vêtu d'une houppelande fourrée de petit gris, sur une robe blanche, et qui met son poing sur sa hanche gauche, il ne serait pas impos-

1. Comme sur notre planche V, pour la plus jeune des filles, Anne de Graville, seul le parti consacré aux armoiries personnelles de celle-ci a été peint à l'origine. Ce n'est qu'après coup qu'une main postérieure a esquissé à l'encre, à dextre, les éléments constitutifs du blason de Pierre de Balsac.

2. Par exemple le profil qui se trouve sur la médaille frappée en 1494, par la ville de Lyon, d'après un modèle de Jean Perréal.

sible que ce fût le duc Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, ancien tuteur de Charles VIII.

Pour le groupe des femmes dont fait partie « Chaumont », il serait tout simple de voir dans la grande dame qui marche en avant, vêtue d'or, Marie de Balsac ; mais, je n'oserais être affirmatif, les armoiries de Marie de Balsac ne faisant pas partie de celles qui sont peintes dans la bordure.

Reste sur la droite un petit jeune homme en robe rose fourrée d'hermine et toque rouge, suivi d'un groupe de jeunes filles paraissant de son âge. Ce petit jeune homme serait-il par hasard un des petits-fils de l'amiral de Graville, issu de sa fille aînée, Louise de Vendôme, auquel il voulait léguer son nom et ses armoiries ?

Quant au Dauphin, dont les armoiries sont peintes dans la marge, le trouvons-nous dans la miniature ? Nous pouvons résoudre affirmativement : Immédiatement derrière le Roi, se tient un enfant, dans lequel nous pouvons le reconnaître.

De son mariage avec Anne de Bretagne, Charles VIII eut un premier fils, le petit dauphin Charles Orland, né le 10 octobre 1492, mort à Amboise le 6 décembre 1495. Or, dans notre miniature, nous voyons derrière le Roi un petit bébé, revêtu de la robe bleue fleurdelisée d'or, costume des enfants du roi de France, avec des cheveux coupés courts sur le front, mais laissés longs des deux côtés du visage. Nul doute que ce ne soit le petit dauphin Charles Orland. Dans la cathédrale de Tours, est conservé le tombeau en marbre sculpté de ce premier fils de Charles VIII, et d'un second Dauphin, Charles, qui ne vécut même pas un mois, né le 8 septembre 1496 et mort dès le 2 octobre suivant.

L'effigie sculptée de l'aîné Charles Orland est semblable, tant pour le costume que pour l'arrangement de la chevelure, à l'effigie du même petit Dauphin dans la partie supérieure de notre miniature.

L'état de la famille du roi Charles VIII explique encore, dans l'encadrement, la présence des blasons des duchés de Bourbon et d'Orléans. Charles VIII, on le sait, avait deux sœurs, l'aînée Anne de France, longtemps connue d'abord sous le nom de Dame de Beaujeu, qui avait épousé Pierre II, devenu en 1488, duc de Bourbon ; et la seconde, la bienheureuse Jeanne de France, mariée au duc Louis d'Orléans [1].

L'amiral de Graville aimait d'ailleurs à rappeler le souvenir du roi Charles VIII. Dans l'intérieur du château de Marcoussis, il avait fait peindre par deux fois, à deux étages différents de l'édifice, une des pages les plus brillantes de l'expédition de Charles VIII en Italie : son entrée triomphale à Naples, revêtu du costume, et portant les insignes de Roi de Jérusalem.

Dans le registre inférieur de la peinture, le personnage qui s'avance en tête du cortège

1. On sait que Jeanne de France, dite aussi Jeanne la Boîteuse, devait être plus tard répudiée par le duc d'Orléans, lorsque celui-ci après la mort de Charles VIII fut devenu roi de France, sous le nom de Louis XII.

des arrivants au château de Marcoussis, et qui monte un cheval entièrement recouvert d'une housse aux couleurs de France, paraît bien être le roi Charles VIII en costume de voyage. Le cavalier qui le suit de plus près, vers le centre de l'image, monte un cheval dont la housse est également aux couleurs de France, bleue, fleurdelisée d'or, mais surchargée d'un lambel à trois pendants de couleur rouge. Ce lambel : de gueules sur fond d'azur, est déconcertant ; jamais prince de la maison de France n'a porté de semblables couleurs, qui, au point de vue héraldique, constitue une hérésie en mettant émail sur émail. Les Princes de la maison d'Orléans brisaient bien les armes de France d'un lambel, mais ce lambel était d'argent et non de gueules. Je crois qu'il n'y a là qu'une inadvertance du miniaturiste ; que celui-ci s'est simplement trompé de couleur et qu'il a voulu faire allusion au blason d'Orléans. Ce serait donc le duc d'Orléans qui chevaucherait immédiatement après le Roi dans le registre inférieur de la miniature. Et, c'est d'après l'analogie de physionomie et de coiffure, que j'oserais proposer, sans insister d'ailleurs plus qu'il ne faut, d'identifier dans la partie supérieure de l'image, avec ce duc d'Orléans, le personnage placé tout auprès du roi de France à sa gauche.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que notre miniature ne fait aucune allusion, comme on l'a cru à tort autrefois, au duc de Guyenne, fils de Charles VI ; et qu'elle représente effectivement une visite faite par le roi Charles VIII, accompagné de son tout jeune fils, le petit Dauphin Charles Orland, au château de Marcoussis, où il est reçu par l'amiral de Graville.

Seizième miniature (Pl. XIX). — En tête du chapitre d'*Avrainville*. Déclaration reçue à Cheptainville.

Miniature à mi-page. H. 0,175. — L. 0,241.

L'amiral de Graville dans une cour de son château, caressant un de ses faucons qu'on lui présente.

Dix-septième miniature (Pl. XX). — En tête du chapitre de *Leudeville*. Déclaration reçue à Chastres.

Miniature à mi-page. H. 0.175. — L. 0,230.

Intérieur d'une cour de ferme, avec puits et abreuvoir.

Dix-huitième miniature (Pl. XXI). — En tête du chapitre de *Vert-le-Grand*. Déclaration reçue à Chastres.

Miniature à mi-page. H. 0,179. — L. 0,230.

Autre vue d'une cour de ferme, avec canards et bœufs.

Dix-neuvième miniature (Pl. XXII). — En tête du chapitre d'*Egly*.

Miniature à mi-page. H. 0,175. — L, 0,230.

L'amiral de Graville venant visiter sa fauconnerie.

Vingtième miniature (Pl. XXIII). — En tête du chapitre de *Cheptainville.*

Miniature à mi-page. H. 0, 180. — L. 0, 230.

La femme de l'Amiral, Marie de Balsac, et ses trois filles; toutes les quatre en robes de somptueuse étoffe de brocart d'or, groupées avec quatre de leurs femmes, dans un jardin de plaisance, auprès d'une fontaine. Toutes les anciennes descriptions de Marcoussis signalent la présence dans la cour du château d'une grande et belle fontaine; ne serait-ce pas à celle-ci que le miniaturiste ferait allusion en la transportant, par fantaisie, de la cour, dans les jardins de Marcoussis?

Dans la marge de droite, quatre blasons superposés : 1° blason de Marie de Balsac, comme femme de l'amiral de Graville, les armoiries de l'Amiral étant du deuxième type (le parti de dextre qui est consacré à l'Amiral montrant un coupé de Malet sur Rohan, avec l'écusson de Milan en surcharge sur l'ensemble de l'écusson) ; 2° blason de l'aînée des filles; parti au 1 de Vendôme, au 2 de Malet; 3° blason de la deuxième fille : parti au 1 d'Amboise, au 2 de Malet; 4° blason de la troisième fille, dont seul le parti de senestre est peint aux armes de Malet, tandis que la partie de dextre est laissée en blanc, la jeune fille n'étant pas encore mariée.

QUATRIÈME PARTIE

CARACTÈRE D'ART DES MINIATURES DU « TERRIER »
L'AMOUR DES LIVRES
DANS LA FAMILLE DE L'AMIRAL DE GRAVILLE

Il faut l'avouer sans ambages, les miniatures de notre *Terrier de Marcoussis* sont d'une exécution plutôt faible. On ne peut leur refuser cependant une science relative de composition, qui se manifeste surtout dans les grandes miniatures, comprenant un nombre parfois élevé de personnages humains et d'animaux.

A côté de ce *Terrier*, l'amiral Malet de Graville a possédé d'autres manuscrits dont les peintures sont d'un ordre plus élevé [1].

Il était devenu possesseur d'un superbe exemplaire de la traduction française, par Raoul de Praelles, de la *Cité de Dieu* de Saint Augustin ; exemplaire exécuté à l'origine pour Charles de Gaucourt, mort en 1482, et pour sa femme Agnès de Vaux, morte en 1471 [2], dont, toutefois, l'illustration ne paraît avoir été achevée que dans la première partie de l'année 1473.

Les miniatures de ce manuscrit, dans lequel l'Amiral de Graville avait fait peindre les armoiries des Malet, en surcharge sur celles du premier possesseur Charles de Gaucourt, sont l'œuvre d'un artiste, que, par suite d'une fausse interprétation, dont j'ai depuis longtemps expliqué la raison [3], j'avais

1. En revanche, il se rencontre aussi, parmi les livres de l'amiral de Graville, des manuscrits qui visaient au luxe, pour l'exécution matérielle, mais dont la valeur réelle d'art des miniatures n'égale pas celle des peintures de notre *Terrier de Marcoussis*. Je citerai, à cet égard, le MS. français 254 de la Bibl. Nationale, *Histoire de la Destruction de Troie*.

2. Bibl. Nationale, MSS. français 18 et 19. Consulter P. Durrieu, *Un grand enlumineur parisien du XVe siècle, Jacque de Besançon et son œuvre*. Paris, 1892, in-8°, pp. 27-29 et 80-82, et planche III. Comte Alexandre de Laborde, *Les Manuscrits à peinture de la Cité de Dieu de Saint Augustin*, t. II, pp. 397-416, et planches XLVII à LVI.

3. P. Durrieu, *L'enlumineur et le miniaturiste*. Paris, 1910, in-8° (Extrait des *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1910, pp. 330-346). Du même, *Oderisi*

cru d'abord s'être appelé Jacques de Besançon, mais qui était connu de ses contemporains sous le nom de « Maître François ».

Cette *Cité de Dieu* n'est arrivée à l'amiral de Graville que de deuxième main, peut-être par voie de simple achat [1].

C'est au contraire directement pour lui-même que l'Amiral a fait travailler un autre atelier dont le principal foyer d'activité était à Bourges, mais dont les membres n'hésitaient pas à l'occasion à chercher du travail plus ou moins loin, le chef de l'atelier lui-même ayant, à un certain moment, quitté Bourges, pour s'en aller jusqu'en Savoie.

Ce chef d'atelier se nommait Jean Colombe. Il fut particulièrement protégé par la reine de France Charlotte de Savoie, deuxième femme du roi Louis XI. Cette reine procura également à Jean Colombe les faveurs de son frère, le duc de Savoie, Charles Ier, dit le Guerrier ou le Valeureux. Pour celui-ci, Jean Colombe termina l'illustration de deux manuscrits qui étaient d'abord restés inachevés : une *Apocalypse figurée*, que j'ai retrouvée à l'Escorial, et les *Très Riches Heures de Chantilly*, commencées pour le duc Jean de Berry [2].

Pour en revenir à l'amiral de Graville, celui-ci fit exécuter dans l'atelier de Jean Colombe plusieurs manuscrits qui portent ses armes, notamment une compilation sur l'Histoire romaine, par Sébastien Mamerot, intitulée le *Romuléon* (Bibl. Nat. Ms. français 364) ; une *Fleur des histoires*, par Jean Mansel, dont nous n'avons que le deuxième volume (Bibl. nat. Ms. français 53) ; une copie du roman du *Chevalier délibéré*, par Olivier de La Marche, qui est à la Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly (Ms. nº 1886, acquis à la vente Lignerolles en janvier 1894).

Une miniature de ce dernier manuscrit mérite particulièrement d'être signalée, parce qu'elle rappelle la charge d'Amiral de France dont Graville était

da Gubbio, et ce que l'on appelait à Paris, au témoignage de Dante, « l'Art d'enluminer ». Paris, 1915, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XLII).

1. Depuis la possession de ce manuscrit par l'amiral de Graville, on perd sa trace durant deux siècles environ. Il est entré dans les collections de la Bibliothèque royale (aujourd'hui Bibliothèque Nationale de Paris) en vertu d'un don fait au roi Louis XIV, à la fin de l'année 1700, par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

2. Sur Jean Colombe, voir P. Durrieu, *Chantilly, les Très Riches Heures de Jean de France duc de Berry*. Paris, 1904, in-folio, pp. 108-113. — Du même, *Jean Colombe, peintre et enlumineur de Bourges au XVe siècle*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1923, pp. 341-343.

revêtu. Cette miniature représente, avec grande exactitude dans les détails, un navire de guerre français au temps de l'Amiral. Sur les voiles et les pavillons de ce navire sont peints les fermaux d'or de l'écusson des Malet [1].

Mais Jean Colombe n'exécutait pas tout de sa propre main, pour les manuscrits qu'il était chargé d'illustrer. Il avait des collaborateurs plus ou moins habiles; les documents d'archives mentionnent d'ailleurs comme vivant à Bourges, en même temps que Jean Colombe, d'autres enlumineurs qui, s'appelant également Colombe, avec des prénoms variés, François, Philippe, étaient vraisemblablement des membres de la même famille.

Dans les manuscrits sortis de l'atelier de Jean Colombe, à côté des miniatures que la confrontation avec les peintres les plus récents de l'*Apocalypse figurée* de l'Escorial, permet d'attribuer au chef d'atelier en personne, on rencontre souvent, mélangées avec les premières, d'autres images dues simplement aux collaborateurs de l'atelier, et qui sont beaucoup moins bonnes.

Des cas analogues de variétés de mains, et surtout d'extrême inégalité de valeur d'art, se succédant au cours des pages d'un seul et même manuscrit, nous sont révélés encore par les produits d'autres ateliers ayant aussi fleuri du côté des régions berrichonnes, et qui ont compté parmi leurs chefs Jean et Jacques de Montluçon.

D'après le caractère et le coloris des miniatures de notre *Terrier de Marcoussis*, c'est à un de ces travailleurs d'ordre secondaire et par conséquent d'une habileté restreinte, qui ont gravité autour de Jean Colombe et des Montluçon, pendant les dernières années du xv[e] siècle, que, tout compte fait, mais bien entendu sans prétendre vouloir trop nettement me prononcer, je serais tenté d'attribuer la paternité des miniatures du *Terrier*.

Il y a du reste un fait d'ordre général qui peut également avoir ici exercé son action. C'est qu'à partir du règne de Louis XI, environ, une véritable décadence a commencé en France en ce qui touche à l'art de la miniature appliqué aux livres. Peut-être les tenants de cette catégorie d'œuvres d'art, les « historieurs » comme on les appelait alors, ont-ils été découragés par les progrès et la vogue de plus en plus accentuée de la gravure. Sans doute, à la

1. Une reproduction de cette miniature se trouve dans le grand catalogue illustré des *Manuscrits de Chantilly* (2 vol. in-4°, Paris, 1900, t. II, entre les pages 103-105). Elle a été aussi donnée par Ch. de la Roncière, dans le tome III de son *Histoire de la Marine française*. Paris, 1906, in-8°.

fin du xv[e] siècle et durant le xvi[e] on rencontre encore dans la série de nos manuscrits français à peintures, des pages exquises, comme les frontispices des exemplaires des *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel* exécutés pour le roi Charles VIII, le Cardinal de Lorraine, le roi d'Angleterre Edouard VI[1]; ou encore, pour ne pas étendre davantage cette énumération, comme les images des *Heures de Henri II* à la Bibliothèque nationale[2] et celles des *Heures du Connétable de Montmorency*, au Musée Condé de Chantilly[3]; ceci sans parler, — car il s'agit là d'un artiste d'origine étrangère, — de charmantes compositions en grisailles, ou simplement dessinées à la plume, exécutées de 1516 à 1520 environ pour le roi François I[er] par Godefroy de Batave[4].

Mais, à côté de ces pièces exceptionnelles, que de pauvretés ! de véritables barbouillages, dans les manuscrits qui cependant ont d'illustres origines. On peut être surpris, par exemple, de l'imperfection relative du frontispice de l'exemplaire des *Statuts de l'Ordre de Saint-Michel*, conservé à Londres, au Record Office, alors que, pour ce manuscrit, un sérieux effort vers la recherche de la beauté eût été plus que justifié, puisque cet exemplaire est celui-là même que notre roi François I[er] offrit au roi d'Angleterre Henri VIII[5].

Les critiques auxquelles se prêtent, sur certains points, les miniatures de notre *Terrier de Marcoussis* sont, par conséquent, très loin de constituer un fait exceptionnel.

Je pourrais m'arrêter ici, mais je crois intéressant d'ajouter quelques mots concernant la persistance de l'amour des beaux livres chez d'autres personnages de la famille de l'amiral de Graville.

Déjà un premier fond de bibliothèque, ou comme on disait alors de « librai-

1. P. Durrieu, *Les Manuscrits des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel* dans le *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peinture*, 1[re] année, pl. III, X, XI et XII.

2. MS. latin 1429. Toutes les miniatures de ce Manuscrit ont été reproduites par M. Henri Omont dans un album in-8° publié à Paris chez Catala frères.

3. Pour les reproductions de ce dernier manuscrit, consulter Léopold Delisle, *les Heures du Connétable de Montmorency* (avec description des peintures de ces *Heures* par P. Durrieu) dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, t. VII (1900), pp. 321-334 et 393-404.

4. Voir dans la publication de la Société des Bibliophiles françoys *Les Commentaires de la guerre Gallique*. Paris, 1894, 3 tomes in-8° accompagnés d'un *Aperçu historique* par le Baron B. de Noirmont et les « *Vingt Rondeaux* » *dessinés de Godefroy le Batave dédiés au roi François I[er]*. Paris, 1922, in-8°, un fascicule de reproduction et une introduction par le Comte Durrieu, pour la même société.

5. P. Durrieu, *Les Manuscrits des statuts de l'ordre de Saint-Michel*, pl. VI. Comme exemples de la faiblesse où en était arrivé la miniature française au xvi[e] siècle, examiner, dans la même étude, les planches VII, VIII, XIII et XIV.

rie », avait été constitué à Marcoussis par l'arrière-grand-père de l'amiral de Graville, le grand-maître Jean de Montagu. Lors de la catastrophe et de la condamnation à mort de l'infortuné Grand-Maître, vingt de ses livres furent confisqués et envoyés le 7 janvier 1410 à la Bibliothèque du roi Charles VI, installée au Louvre, par le Dauphin, duc de Guyenne. D'autres passèrent à l'oncle de Charles VI, Jean de France, duc de Berry[1].

Parmi les livres qui furent ainsi envoyés de Marcoussis au Louvre en 1410, deux se trouvent encore à la Bibliothèque Nationale de Paris : le tome II d'un exemplaire de la traduction française par Raoul de Praelles de la *Cité de Dieu* (MS. français 174)[2], et une traduction également en français des *Ethiques d'Aristote* (MS. français 542).

Après la mort de l'amiral de Graville, par suite du trépas des deux filles aînées et de l'extinction de leur postérité, la plupart des livres de l'amiral de Graville revinrent à la troisième fille, Anne de Graville, mariée à son cousin Pierre de Balsac, ou à sa descendance[3].

J'ai retrouvé autrefois en Angleterre, à Cheltenham, un très curieux manuscrit[4], que Gaignières avait connu en France sous le règne de Louis XIV[5]. Ce manuscrit renferme la traduction française des *Histoires Chaldéennes* attribuées à Bérose, mais qui sont en réalité une compilation en latin, à prétentions scientifiques et assyriologiques, fabriquée au xve siècle, en Italie, avec une frauduleuse usurpation du nom de Bérose, par Annius de Viterbe.

1. Paulin Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 46 et suivantes, et t. III, pp. 333-335. V. A. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, pp. 332-336 ; Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1888, 1874 et 1881, 3 volumes in-f°, un atlas de planches). Tome I, pp. 48, 63, 65 ; du même : *Recherches sur la librairie de Charles V*. Paris, 1907, deux volumes in-8°, tome I, pp. 222-233, tome II, p. 26, note 3 et autres endroits mentionnés dans les différentes tables de l'ouvrage, au nom : Jean de Montagu.

2. Volume décrit par le comte Alexandre de Laborde, *les Manuscrits à peintures de la Cité de Dieu*, tome I, pp. 260-266, pl. XVI *b*.

3. Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis*, p. 343, qui renvoie à Paulin Paris, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, n^os indiqués par lui. Léopold Delisle, *le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tome II (1874), p. 381. Vicomte Maxime de Montmorand, *Anne de Graville*, pp. 273-285.

4. P. Durrieu, *les Manuscrits à peintures de la bibliothèque de Sir Thomas Philipps à Cheltenham*. Paris, 1889, in-8° (*Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1889, pp. 381-432), n° lxxv de la liste des manuscrits étudiés dans ce travail.

5. Bibl. Nationale, Cabinet des Estampes, Recueils de Gaignières, 0 à 16, fol. 39, reproduction d'une partie seulement de l'original, qui a été utilisé par Montfaucon dans *les Monuments de la Monarchie française*, t. IV, p. 366.

Ce livre, dont le premier feuillet de garde porte la signature ANNE DE GRAVILLE, avec la date [mille] v[e]XVIII, se termine par cet explicit : « Cy finist le livre d'Amour, lequel a voulu estre ainsy nommé parce que Amour ha induyt l'acteur [1] et commandé le faire. »

L'intention marquée dans ce passage se trouve également accentuée dans une miniature à pleine page placée en tête du manuscrit. Cette miniature figure la présentation du livre [2]. Anne Malet de Graville le reçoit, assise sur une chaise à haut dossier, ayant ses femmes debout derrière elle ; mais ce n'est pas, comme dans les miniatures du même type, l'auteur en personne qui le lui offre ; c'est une main qui sort d'un nuage et que guide un amour. Pour que l'allégorie soit bien claire, auprès du petit dieu, le miniaturiste a écrit en lettres d'or le mot : AMOUR. Près de la bouche de la demoiselle, une banderole porte sa devise : J'EN GVARDE UN LEAL, anagramme de son nom : Anne de Graville. Plus à gauche est une autre banderole avec les mots : NON PLUS. Enfin, au bas de la page, sont peintes les armes de Malet : de gueules à trois fermaux d'or, avec cette troisième devise : A AUTRE NON.

Cette miniature est encore plus faible que les peintures de notre *Terrier de Marcoussis*. La particularité que les armoiries des Malet peintes au bas de la page sont des armoiries pleines, indique que le manuscrit a été exécuté avant qu'Anne de Graville ne fût mariée. D'autre part, sur le premier feuillet de garde, près de la signature d'Anne de Graville, on lit ces deux lignes : « Tout pour le mieux, votre bon cousin et ami, c'est moi. »

De ces indices, j'ai cru pouvoir tirer cette hypothèse que le manuscrit pouvait être un souvenir de cet événement qui fit tant de bruit en son temps, et causa tant de douleur au vieil Amiral : les amours secrètes d'Anne de Graville avec son cousin Pierre de Balsac, son enlèvement par celui-ci, et finalement son mariage contracté contre le gré de son père...

Ce qu'il y a de piquant c'est le choix pour un « livre d'amour » d'un ouvrage dont le texte est aussi grave que les *Histoires Chaldéennes*. C'est qu'Anne de Graville appartenait à ce groupe de femmes lettrées comme on en vit en France au début du XVI[e] siècle. Elle se piquait, nous l'avons déjà dit, de litté-

1. Ce mot « acteur » pouvant désigner, dans le langage du temps, l'auteur, l'adaptateur, ou le traducteur.

2. Une très bonne reproduction de cette miniature a été donnée par le vicomte Maxime de MONTMORAND, en tête de son volume sur *Anne de Graville*.

rature et de poésie. Plusieurs manuscrits nous ont conservé des œuvres sorties de sa plume. La plus importante de celles-ci, composée sur l'ordre de la reine Claude de France, est un remaniement abrégé et mis en vers du roman de *Palémon et Arcite*, imité de la *Théséïde* de Boccace, qui avait été déjà traduite en prose française sous une forme plus développée au xv[e] siècle [1].

J'ai dit dans ma deuxième partie qu'une des filles issues du mariage d'Anne de Graville avec Pierre de Balsac, Jeanne, née en 1516, épousa en 1532 Claude d'Urfé. De ce chef, une grande partie des livres collectionnés par l'amiral de Graville passa aux d'Urfé, en contribuant à enrichir leur superbe bibliothèque du château de la Bâstie d'Urfé, en Forez.

Le xviii[e] siècle vit la complète décadence de la maison d'Urfé dont le titre avait passé par substitution à une La Rochefoucault-Langeac.

La ruine des d'Urfé entraîna la dispersion de leur collection de livres, y compris les livres venus de Graville et des Balsac d'Entraigues. Une notable portion de ceux-ci fut acquise par le duc de La Vallière. A la vente de la bibliothèque de ce Duc, la Bibliothèque du Roi fit acheter plusieurs des manuscrits venus originairement de l'amiral de Graville ou de sa fille Anne. Ils sont toujours à la Bibliothèque nationale.

Mais tous les manuscrits des d'Urfé n'ont pas suivi les mêmes voies. Le cas se présente pour un grand et superbe livre d'*Heures* du milieu du xv[e] siècle, à l'usage d'Angers, contenant au début, dans le calendrier, douze grandes figures d'apôtres, ce qui fit donner au manuscrit, au moins dès le xviii[e] siècle, ce surnom traditionnel : « les douze Apôtres de d'Urfé. »

Ce livres d'*Heures* à l'usage d'Angers passa dans la bibbliothèque de Rohan-Soubise qui fut vendue en 1791. On le retrouve au xix[e] siècle en Angleterre, chez les ducs de Hamilton, puis en Amérique chez Robert Hoé. Enfin il a été rapatrié en France par M. Martin le Roy qui a bien voulu faire, généreusement, les frais d'un volume publié par la Société française de Reproductions de manuscrits à peintures, et consacré à faire connaître les plus belles pages du manuscrit [2].

1. Il existe de ce roman de *Palémon et Arcite* plusieurs manuscrits, dont un à la Bibliothèque Nationale, MS. fr. n° 25441, paraît provenir d'Anne de Graville, tandis qu'un second, à la Bibliothèque de l'Arsenal n° 50116, est orné de miniatures, et qu'un troisième à la Bibliothèque du Musée Condé de Chantilly provient de la reine Claude de France.

Sur l'activité d'Anne de Graville au point de vue littéraire et l'ensemble de son œuvre poétique, voir l'ouvrage, plusieurs fois cité, du vicomte de Montmorand, pp. 109 à 158 et 273 à 285.

2 *Les Heures à l'usage d'Angers de la Collection Martin Le Roy*, avec introduction par le C[te] P. Durrieu. Paris, 1912, in-4°.

Du fils aîné d'Anne de Graville, Guillaume de Balsac, descendit en ligne directe au troisième degré la célèbre Henriette de Balsac d'Entraigues, qui devint maîtresse d'Henri IV, et fut créée par ce Roi Marquise de Verneuil.

En dehors de la concession de titre, le Roi donna à la marquise de Verneuil un merveilleux livre d'*Heures* du commencement du xv[e] siècle, fait originairement pour le second Maréchal de Boucicaut, Jean II Le Meingre. Exilé en Angleterre, le manuscrit a été ramené en France par notre ancien Président de la Société des Bibliophiles françois, M. G. de Villeneuve. Il fait aujourd'hui partie du Musée Jacquemart-André, légué à l'Institut de France.

Lorsque les *Heures du Maréchal de Boucicaut* furent arrivées aux mains de la marquise de Verneuil, on y ajouta un feuillet sur lequel fut peint le blason familial des Balsac. M. de Villeneuve a consacré aux *Heures du Maréchal de Boucicaut* un beau volume qui fait partie de nos publications de la Société des Bibliophiles françois [1]. Une planche de ce volume reproduit en or, argent et couleurs les armoiries d'Henriette de Balsac, Marquise de Verneuil.

Ces armoiries sont exactement celles qui avaient été portées par Marie de Balsac, la pieuse femme de l'amiral de Graville, et que nous trouvons peintes, soit accolées à celles de son époux, soit seules, dans les bordures de plusieurs des pages de notre *Terrier de Marcoussis*.

Ajoutons à propos des *Heures de Boucicaut* qu'Henriette de Balsac, à qui son royal amant Henri IV donna le volume, était la fille d'une autre maîtresse de roi, Marie Touchet, qui avait eu un fils du roi Charles IX, avant d'épouser François de Balsac, et d'avoir de lui la marquise de Verneuil; que les *Heures de Boucicaut*, d'autre part, avaient appartenu antérieurement à Diane de Poitiers, et qu'enfin le mari légitime de Diane de Poitiers, Louis de Brézé, descendait par les femmes, d'Agnès Sorel, « la Dame de Beauté », amie de Charles VII [2]. Les livres d'*Heures* peuvent avoir parfois de singulières destinées!

Assurément les miniatures du *Terrier de Marcoussis* ne sauraient être

1. [G. de Villeneuve], *Notice sur un manuscrit du XIV[e] siècle : les Heures du Maréchal de Boucicaut*. Paris, 1889, grand in-4°, avec 10 planches hors texte. Sur ce manuscrit consulter aussi P. Durrieu, *les Heures du Maréchal de Boucicaut du Musée Jacquemart-André*. Paris, 1914, in-4°.

2. P. Durrieu, *Les filles d'Agnès Sorel*. Paris, 1922, in-8° (extrait des *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1922, pp. 151 et suivantes).

mises sur la même ligne que les peintures des *Heures du Maréchal de Boucicaut*, ou des *Heures à l'usage d'Angers*, arrivées des d'Urfé dans la collection Martin le Roy ; elles sont également inférieures, au point de vue de l'art, aux miniatures de la *Cité de Dieu*, venue à l'amiral de Graville de Charles de Gaucourt, ou aux pages sorties du pinceau même de Jean Colombe ; mais elles l'emportent d'autre part par la variété des sujets, par l'exactitude de ces scènes d'un caractère contemporain, qui donnent un tableau tellement suggestif de l'existence rurale d'un grand propriétaire foncier au cœur de la France, dans les dernières années du xve siècle.

Après plus d'un millénaire écoulé, nous retrouvons là le témoignage de ce même légitime orgueil, d'un possesseur de domaine, qui animait déjà, dans l'Antiquité Romaine, le seigneur Julius, pour la mosaïque de la villa de Carthage.

Pour en revenir aux époques moins reculées que l'Antiquité, sur l'ensemble des manuscrits français antérieurs au xvie siècle, en mettant de côté ces quelques peintures des *Très Riches Heures du duc de Berry* que j'ai mentionnées au début de cet ouvrage, je ne connais rien qui puisse être réellement comparé, dans sa sphère spéciale, à la série des miniatures du *Terrier de Marcoussis*.

La Société des Bibliophiles françois s'est donc grandement honorée en publiant cette suite d'images si évocatrice de la vie de nos aïeux, restées inédites et même presque totalement ignorées jusqu'ici.

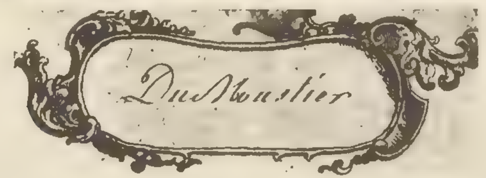
Elle se doit de remercier encore une fois par ma plume, celle et ceux qui ont bien voulu, par leur complaisance et leur concours, contribuer à faciliter la réussite de notre œuvre.

TABLE DES PLANCHES

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 11 AOUT 1926
PAR MM. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS A
MACON. LES PLANCHES SONT SORTIES DES
ATELIERS DES FRÈRES BARRY, 14, RUE
DU TEMPLE, A PARIS





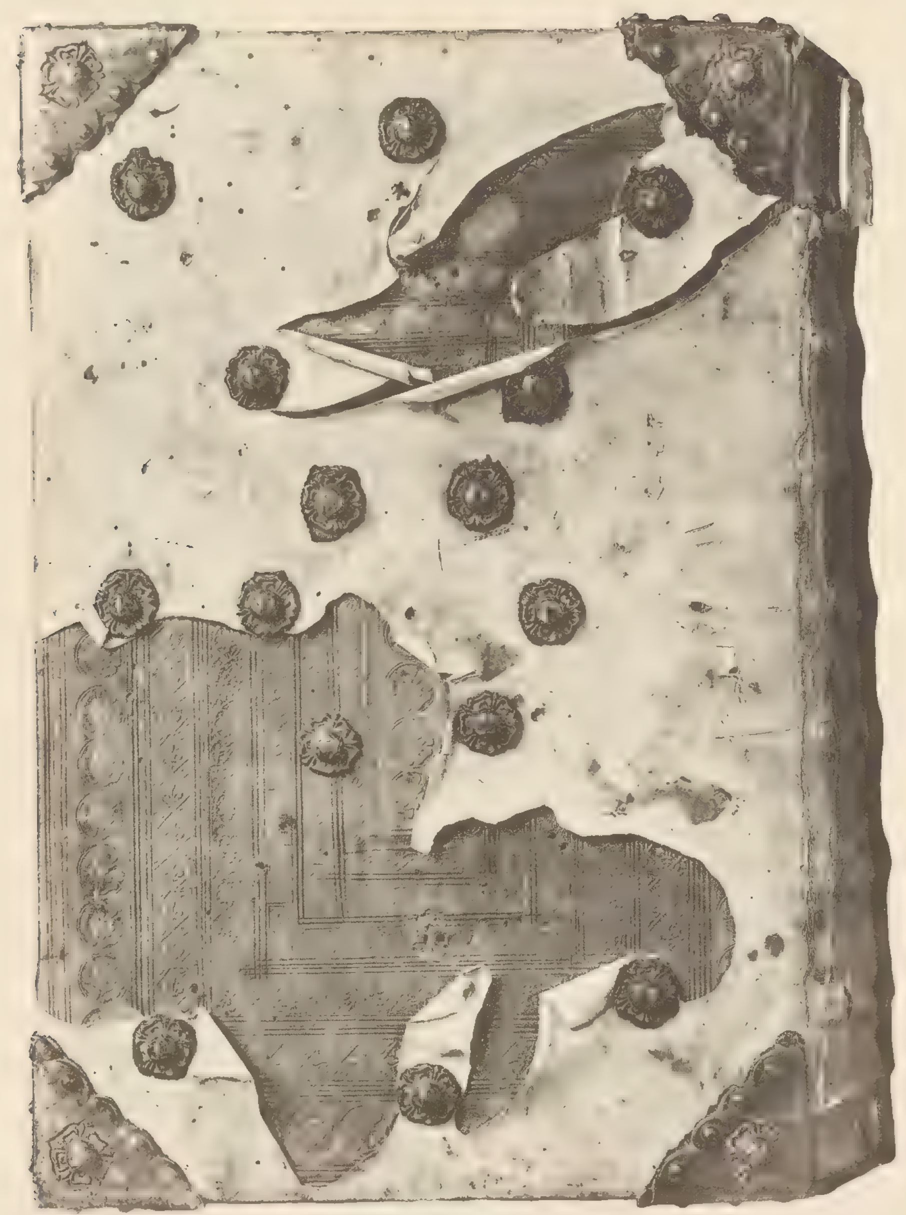
Phototypie Barry.

L'amiral Louis Malet de Graville.
(*Dessin de Du Moustier — Collection de M. Moreau Nélaton.*)



Phototypie Barry.

Premier Plat de la reliure du « Terrier ».



Phototypie Barry.

Second Plat de la reliure du « Terrier ».



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Chastres.
La jeunesse du futur amiral Malet de Graville à Marcoussis.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Boissy-sous-Saint-Yon.
L'amiral Malet de Graville et sa famille devant leur château de Marcoussis.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Saint-Yon.

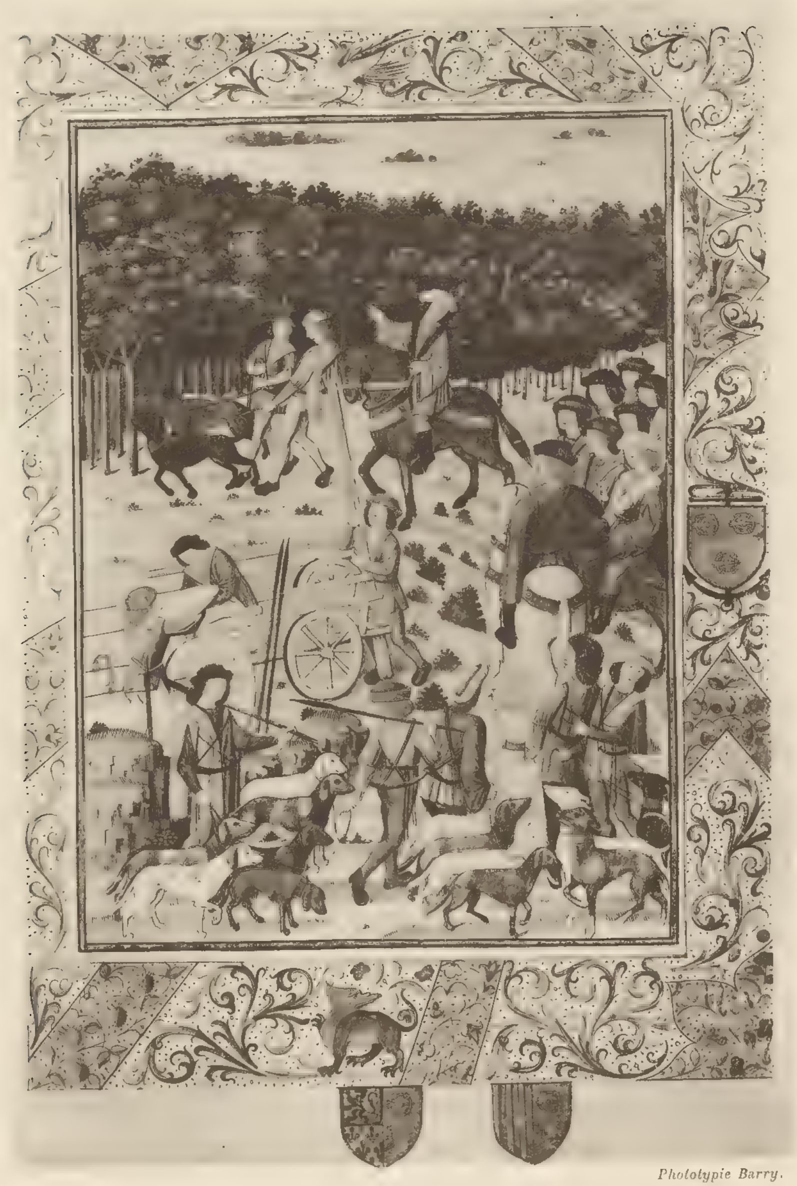
Visite de l'amiral de Graville et de ses cousins d'Espinay aux Célestins de Marcoussis.



Ce sont les cens hault et puissãt seigñ Monsr loys

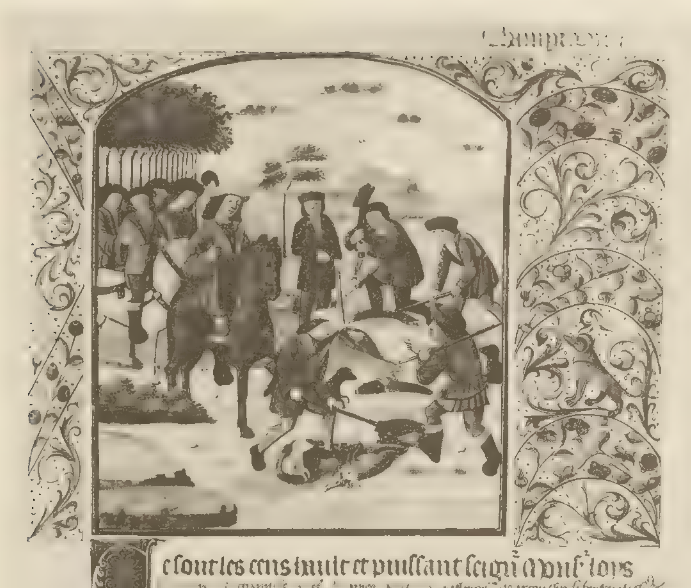
Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Breux.
La Héronnière de Marcoussis.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Breuillet.
L'amiral de Graville partant pour la chasse à courre.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Champtropin.
L'amiral de Graville chassant les blaireaux.



Phototypie Barry.

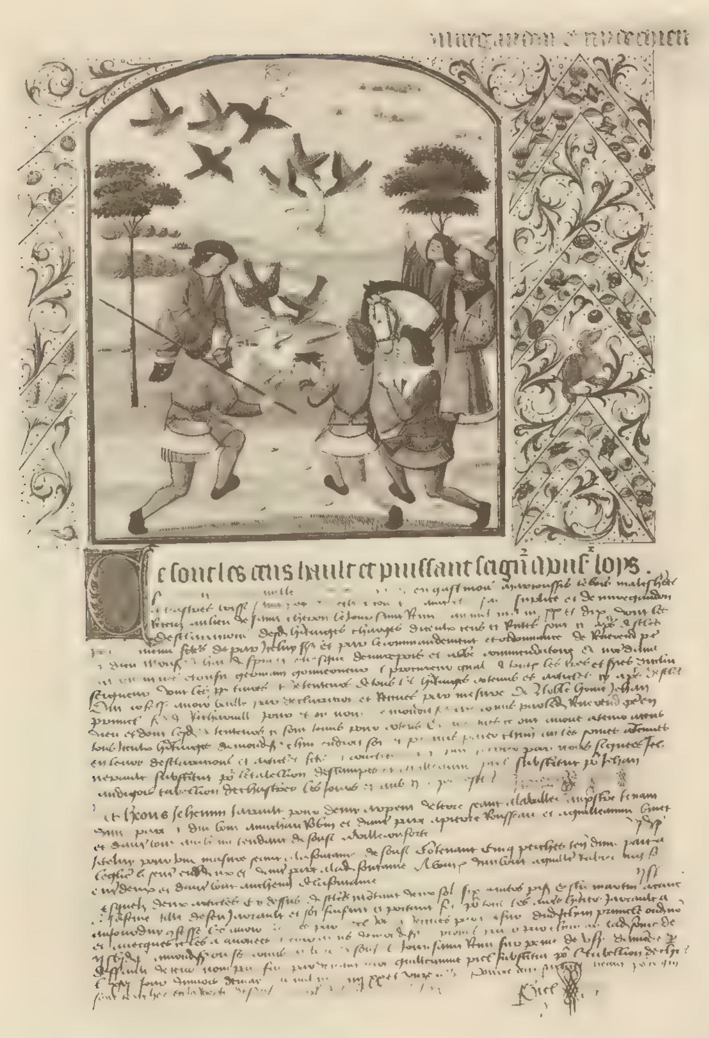
En tête du chapitre de Saint-Chéron.
L'amiral de Graville chassant au sanglier.



Ce sont les cens hault et puissant seign^r mons^r Loys

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Saint-Evroult.
Jeu analogue à notre « croquet » en avant d'un moulin à eau.



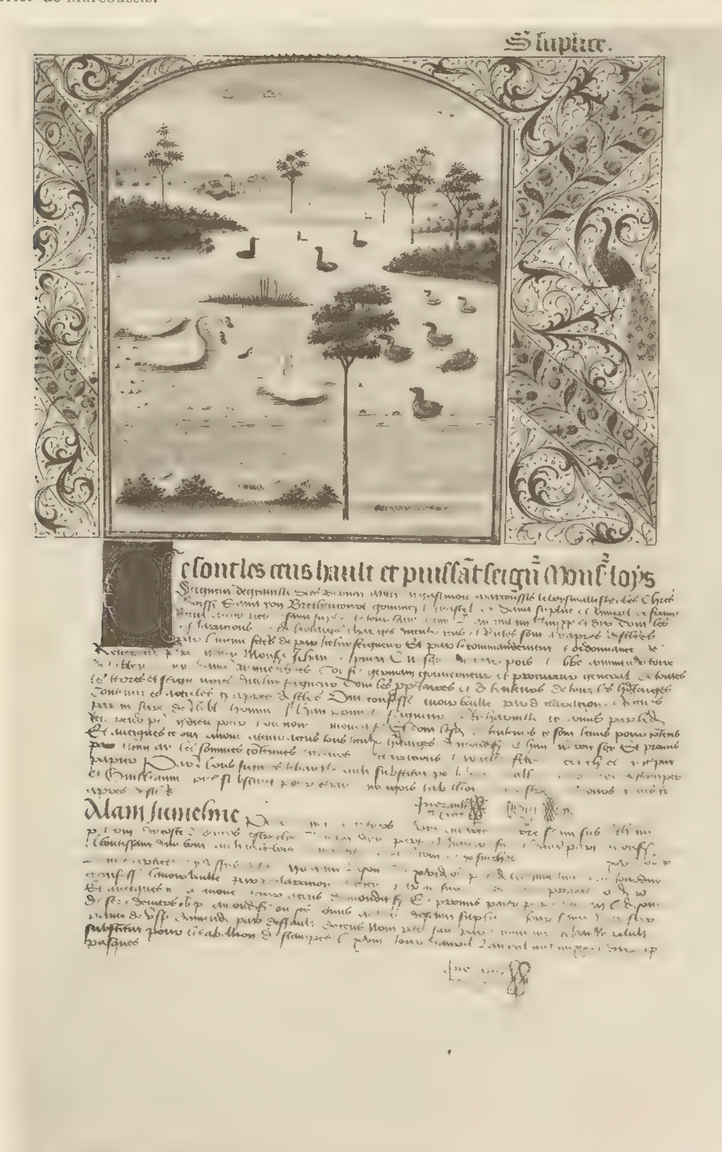
Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Miregaudon et Ny de chien.
L'amiral de Graville chassant aux hérons avec ses faucons.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Blancheface.
Élevage des porcs et nourriture des faisans.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Saint-Sulpice [de Favières].
Un grand étang, tel qu'il y en avait sur le domaine de Marcoussis.

Villecōnin.



Ce sont les cens hault et puissant seign̄ monsʳ Loys

Anthoine bienvenu

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Villeconin.
Semailles et taille de la vigne.

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Saint-Eloy
Arpentage d'une pièce de terre.

Torfou et poteron



Ce sont les cens hault et puissant seign^r Monsr loys

Jehan buisson

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Torfou et Poteron.
Pigeonnier et basse-cour près d'un étang.





Phototypie Barry

En tête du chapitre de Mauchamps.
Visite à Marcoussis du roi Charles VIII et de son fils, le petit Dauphin Charles-Orland.



E SONT: LES: CENS: HAULT: ET PUISSANT: SEIGNEUR: MONS: LOYS

Phototypie Barry.

En tête du chapitre d'Avrainville.
L'amiral de Graville et ses fauconniers.



Ce sont les cens hault et puissant seignr Monsr Lois

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Leudeville.
Intérieur de ferme.



Ce sont les cens hault et puissant seign^r. Monsr lois

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Vert-le-Grand.
Intérieur de ferme.



Phototypie Barry.

En tête du chapitre d'Egly.
L'amiral de Graville venant voir sa fauconnerie.

Ce sont les cens hault et puissant seign̄. Mons̄ lois

Phototypie Barry.

En tête du chapitre de Cheptainville.
Marie de Balsac, femme de l'amiral de Graville, et ses trois filles.



Phototypie Barry.

Vue du château de Marcoussis vers 1791.
(Collection du Lieutenant-Colonel Sadi Carnot)

86-B21485

Coll. compl.

tiré à 245 ex.